



SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-------|
| Point 9 de l'ordre du jour : | |
| Discussion générale (<i>suite</i>) | |
| Discours de M. Mercado Jarrin (Pérou) | 1 |
| Discours de M. Marko (Tchécoslovaquie) | 7 |
| Discours de M. Herrera-Ibargüen (Guatemala) | 9 |
| Discours de M. García Velasco (Equateur) | 12 |
| Discours de M. Mohammed (Trinité-et-Tobago) | 16 |

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais rappeler aux membres de l'Assemblée que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 1937^{ème} séance, le 24 septembre 1971, la liste des orateurs sera close demain à 17 heures.

2. M. MERCADO JARRIN (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Je me plais à réunir dans un même hommage l'éminent homme d'Etat et juriste, M. Hambro, qui a su présider l'Assemblée précédente, assemblée anniversaire de notre organisation, avec tant de compétence et d'une manière aussi remarquable, et vous-même, Monsieur le Président, qui assurez maintenant la présidence au cours de ce que nous espérons tous être la première année d'une nouvelle étape dans la vie des Nations Unies. Vous avez pour cette tâche, Monsieur le Président, outre l'honneur de représenter votre grand pays, des qualités personnelles exceptionnelles et une longue association avec l'Organisation.

3. Je n'oublierai pas non plus de rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, qui, pendant les 10 années où il a occupé ce poste élevé, a donné la preuve de ses capacités inépuisables de sacrifice et a soigneusement veillé à la réalisation constante des buts de l'Organisation.

4. Je dois également vous dire combien le Pérou se félicite de l'entrée aux Nations Unies du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar; il est convaincu qu'ils contribueront efficacement à la collaboration et à la solidarité entre les Etats Membres.

5. Nous revenons à cette éminente tribune après les cérémonies solennelles qui ont marqué l'année dernière le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. Nous avons donc une occasion nouvelle et propice de refaire une analyse de la situation mondiale dont nous devons essayer de résoudre les problèmes, dans ce cadre politique et

juridique commun, au sein duquel la parole des grands et des petits doit prendre la véritable dimension qu'exigent nos responsabilités et recevoir le respect qui revient à la voix d'Etats souverains.

6. Il est évident que notre action doit se fonder sur l'idée qu'il est indispensable de faire un très grand effort pour essayer de comprendre le sens profond de l'époque de bouleversements et de transition dans laquelle nous vivons. Il faut que nous assumions pleinement une conscience plus réelle et lucide de notre existence dans un moment nouveau de l'histoire de l'homme, un moment où les vérités d'hier sont en question, un moment où il est impératif de définir de nouveaux problèmes et de poser de nouvelles questions dans le cadre d'une réalité qui, de par sa nature même, nous pousse à rechercher de nouvelles voies.

7. Les systèmes sociaux et économiques anciens donnent des signes indéniables de crise et de vieillesse et les problèmes politiques et sociaux qui ont moulé les générations qui nous ont précédés présentent les mêmes symptômes. En un certain sens, on a assisté à une rupture de la continuité qualitative de l'histoire contemporaine. C'est le prix qu'il faut inévitablement payer lorsqu'on passe à une nouvelle étape de l'histoire de l'humanité. Dans un tel moment, les vérités traditionnelles qui régissaient le monde pensant et guidaient les valeurs humaines doivent être revues et changées.

8. Dans cette nouvelle période historique dont nous voyons actuellement l'apparition, seule une nouvelle conscience, une action nouvelle, seuls une nouvelle pensée et un nouveau comportement politique et social sauront garantir notre capacité de relever victorieusement le défi que pose un ensemble de problèmes sans précédent, devant lesquels les écoles de pensée du passé ne nous offrent plus ni solution possible ni voie praticable.

9. Le sens de l'unité profonde des sociétés humaines d'aujourd'hui n'est qu'une très belle fiction ou, dans le meilleur des cas, une aspiration encore irréalisable. Mais, dans l'intervalle, le monde essaie de modifier rapidement sa structure pour identifier avec plus de netteté les intérêts et les problèmes communs qui peuvent exister au-delà du monde polarisé qui, jusqu'à une date très récente, caractérisait la réalité politique et sociale contemporaine. En fait, nous assistons peut-être ces jours-ci à une nouvelle répartition des intérêts en opposition à la bipolarisation qui avait caractérisé les décennies passées. De jour en jour, on voit apparaître plus clairement l'image d'un monde où l'on trouve sur un même plan des sociétés qui, d'une part, ont amassé un immense pouvoir militaire et économique fondé sur un développement hallucinant de la technique et de la science, qui ne connaissent pas de frontières, qui ont choisi des régimes politiques sociaux différents et qui, de ce fait,

obéissent à des idéologies différentes et opposées et, d'autre part, un vaste univers de peuples en lutte pour briser les multiples dominations auxquelles ils ont longtemps été soumis. Ces peuples qui, naguère, avaient été subjugués, ces peuples qui, aujourd'hui, combattent pour une véritable indépendance, et qui militent et luttent contre la pression impérialiste sous quelque forme que ce soit, ce sont les peuples sous-développés du tiers monde. Leur lutte pour se libérer sur le plan politique et économique est avant tout une lutte pour se redonner les moyens et le droit de bâtir leur propre voie et définir leur propre destin. C'est pourquoi dans cette entreprise politique qui est la leur ils revendiquent une autodétermination à plusieurs dimensions. Partant, cela suppose une autonomie nationale profonde qui s'étende aussi bien à la politique et à l'idéologie qu'à la culture. Autrement dit, la liberté authentique des peuples du tiers monde ne pourra être réalisée que dans la mesure où ils se verront libérés non seulement de la tutelle économique et politique, mais aussi de la tutelle culturelle et idéologique des grands centres de puissance qui sont apparus dans d'autres contextes historiques et sociaux.

10. A ce moment critique de l'expérience humaine, la contribution considérable des hommes du tiers monde est la notion de pleine autonomie qui nous permet de comprendre qu'une véritable autonomie politique ne peut exister que sur la base d'une autonomie conceptuelle tout aussi effective. Voilà la tâche fondamentale du tiers monde à ce jour. Il s'agit de définir la voie, le sens des valeurs que nous allons suivre à partir de pensées politiques autonomes. Et je crois que c'est la voie qu'il faut choisir et que grâce à elle nous servirons encore mieux la cause de notre propre identité et de notre véritable indépendance ainsi que la vocation de paix et de progrès qui a inspiré les principes des Nations Unies.

11. Ce vaste processus qui, à lui seul, constitue l'une des grandes idéologies révolutionnaires de notre temps commencé à prendre forme tant dans les activités internes des pays du tiers monde que sur le plan international où se projette une image commune.

12. C'est ainsi que le Pérou, qui, comme presque tout le continent latino-américain, vit des moments de transformation intense, conçoit sa participation au tiers monde et encourage par là sa progression vers l'unité. C'est pourquoi il sera, dans sa capitale, Lima, l'hôte plein d'espoir de la prochaine réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui, pour la deuxième fois depuis la réunion d'Alger, cherche à définir, par un dialogue avec les grandes puissances sur les problèmes du commerce et du développement, la véritable dimension de son autonomie et essaie en même temps de trouver la voix de la solidarité susceptible de prononcer des paroles responsables et convaincues dans cet effort multiforme.

13. C'est donc pour l'Amérique latine un événement mémorable, auquel je vous convie à nouveau, Monsieur le Président, que de voir l'un de ses pays accueillir cette importante réunion. Cette réunion marque un tournant dans la voie convergente sur laquelle diverses parties du monde, différents pays afro-asiatiques et les peuples latino-américains se sont engagés il y a des années. Cette recherche d'une intégration raisonnable de nos multiples expériences

humaines, sociales, politiques, historiques en un mot, constitue l'un des efforts les plus extraordinaires des peuples jeunes et pauvres et est un exemple fécond de la façon dont l'identification d'intérêts de valeur commune peut servir de point de départ pour unifier l'action internationale en une seule forme et en une seule expression.

14. Le Pérou, fidèle à une longue vocation internationale au service de l'unité et de la conciliation, s'appête à jouer activement ce rôle encore, dans la réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, étant intimement convaincu que cette voie est la plus constructive. De ce fait, si, en sa qualité de pays hôte, il ne saurait céder à la tentation des affrontements puérils, il ne réduira pas pour autant d'un iota la fermeté de ses points de vue et de ceux qui sont communs aux intérêts du tiers monde.

15. Ce faisant, mon pays pense se conformer au mouvement général qui semble se dessiner dans la communauté internationale. Il y a déjà plusieurs dizaines d'années que la communauté internationale ne connaît ni paix ni sécurité véritables et, dans de nombreux cas, le progrès tourne le dos à la justice. Toutefois, de récents événements sur le plan international semblent présager une disparition progressive de certaines séquelles de la guerre mondiale et de certains vestiges de la guerre froide comme par exemple les alliances militaires qui pèsent encore lourdement sur le monde. Je pense, entre autres, parmi les faits les plus marquants, à la nouvelle politique qui semble se dessiner aux Etats-Unis d'Amérique à l'égard de la République populaire de Chine et à la détente qui pourrait en résulter en Asie. Il en est de même de l'accord quadripartite sur Berlin, signé le 3 septembre 1971, de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Namibie¹ et, enfin, des premiers contacts directs entre les deux Corées.

16. Nous espérons tous que ces indices créeront un climat favorable pour que, dans le cadre des Nations Unies qui est le seul qui pourrait lui donner une dimension universelle, l'on puisse parvenir à trouver une sécurité réellement complète qui donne à notre organisation tous ses moyens d'action et permette un règlement pacifique des controverses et des différends, le désarmement général et complet, le respect véritable et la défense des droits de l'homme, la liquidation du colonialisme et de la discrimination raciale et un développement économique et social accéléré grâce à la coopération internationale qui sont des formes d'action véritablement méritoires.

17. Mon gouvernement estime que l'un des moyens d'arriver à ces fins est que les Etats qui se sont trouvés divisés par des antagonismes nationaux ou de blocs entretiennent des relations politiques et économiques normales, conformes aux principes de la Charte et dans le cadre d'une coexistence entre les différents systèmes économiques et sociaux, comme le recommande d'ailleurs la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV)], qui a été adoptée à l'unanimité à l'occasion

¹ *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, O.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

18. Les efforts des Etats en vue d'établir des rapports de ce genre au-delà des divergences idéologiques seraient cependant de peu de valeur si l'on ne réussissait pas à ce que tous les Etats fassent partie de l'Organisation et si l'on n'arrivait pas ainsi à l'universalité indispensable pour faire des Nations Unies un instrument efficace de paix et de sécurité internationales et un cadre de coopération économique, sociale, culturelle et humanitaire entre tous les Etats.

M. Szarka (Hongrie), vice-président, prend la présidence.

19. Pour s'acquitter de ce qui constitue à ses yeux un devoir, le Pérou, qui, en 1969, a étendu ses relations diplomatiques et économiques aux pays socialistes d'Europe et qui avait dit ici même, l'année dernière [1842ème séance], que la République populaire de Chine devait avoir une présence active aux Nations Unies, a décidé qu'il fallait rendre officielles ses relations avec ce pays et appuyer fermement la représentation de la Chine populaire au sein de l'Organisation mondiale.

20. Dans le même ordre d'idées, mon gouvernement se préoccupe toujours davantage de l'isolement prolongé de Cuba par rapport au reste des pays américains. Nous pensons que pour apprécier pleinement la conjoncture actuelle les Etats de la région doivent se mettre d'accord pour favoriser, dans le cadre de l'Organisation des Etats américains, le réexamen de cette situation ou, en tout cas, pour que l'organisme régional laisse toute liberté aux Etats qui le jugent opportun de renouer des relations avec la République de Cuba au niveau qu'ils considéreraient approprié. Si l'on n'adopte pas cette mesure, il est bien évident que les Etats qui considèrent que l'établissement de relations mène à la coexistence et facilite l'élimination des tensions prendront seuls les décisions souveraines qu'ils jugeront les plus conformes aux intérêts de la communauté internationale.

21. En ce qui concerne les mesures destinées à renforcer la sécurité internationale, elles devraient, à notre avis, non seulement faire l'objet d'une analyse et d'un débat, mais surtout aider à la recherche de solutions aux différends internationaux. A ce propos, nous estimons qu'il faudrait préciser davantage certaines fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale et les mettre en oeuvre de telle sorte que cet organe, outre qu'il coopérerait plus étroitement avec le Conseil de sécurité, prendrait constamment en considération la question de la sécurité internationale et les mesures destinées à la renforcer.

22. C'est pourquoi il est de plus en plus urgent de mettre fin à la guerre d'Indochine, et nous estimons qu'un appel des Nations Unies visant à intensifier les négociations de Paris, qui doivent conduire à la cessation des activités militaires au Viet-Nam, serait très apprécié.

23. D'autre part, la situation militaire et politique au Moyen-Orient n'a malheureusement pas évolué vers des négociations qui permettraient de rétablir la paix et la sécurité dans cette région. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui devrait servir de cadre à ces

négociations, n'a pas été mise en oeuvre et les efforts inlassables du représentant spécial du Secrétaire général n'ont pas été suivis d'effet, tandis que les négociations entreprises par les Etats-Unis au su de l'Organisation n'ont pu progresser au-delà du cessez-le-feu. Nous sommes convaincus qu'aucune des superpuissances ne désire un nouveau conflit au Moyen-Orient et que les parties au conflit elles-mêmes ne souhaitent pas maintenir un état de tension internationale permanent qui retarderait l'apparition de la paix et du bien-être de leurs peuples. C'est pourquoi nous nourrissons l'espoir d'arriver au plus vite à des formules qui ouvriront la voie à une solution permanente sous les auspices des Nations Unies.

24. Si la sécurité internationale est étroitement liée au développement et au désarmement à l'échelon mondial, elle l'est aussi et de façon indissociable au désarmement nucléaire. Obtenir un désarmement nucléaire serait un pas fondamental pour la Décennie des Nations Unies pour le désarmement.

25. L'idée même de la suppression des armes nucléaires présente deux aspects fondamentaux : un aspect qualitatif, qui réside dans l'interdiction du perfectionnement d'armes nucléaires au moyen de l'interdiction absolue des essais; un aspect quantitatif, qui a trait à un arrêt de la production et à la destruction des stocks ainsi que des vecteurs d'armes nucléaires.

26. Or, jusqu'à présent on n'a obtenu que des mesures qualitatives partielles car le Traité d'interdiction partielle d'essais nucléaires², outre qu'il tolère des essais souterrains, n'a pas reçu l'adhésion de toutes les puissances nucléaires. Quant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], il consacre un *statu quo* nucléaire sans que les puissances nucléaires aient fourni la garantie qu'elles n'utiliseraient pas ces armes contre des Etats tiers, ni se soient engagées à arriver à un désarmement nucléaire. Le récent traité, qui a pour but d'éviter la course aux armes nucléaires dans les fonds marins³, n'est pas une mesure de désarmement ni de limitation des armements car ce qu'il interdit c'est le placement d'armes et d'installations nucléaires dans une zone où il n'y en a pas actuellement.

27. Bien que les Nations Unies aient reconnu l'urgence nécessaire de voir cesser les essais d'armes nucléaires et thermonucléaires et aient prié instamment les Etats d'y mettre un terme, bien que ces essais constituent une menace pour l'environnement et, enfin, malgré les différents appels de l'opinion publique mondiale, on n'a pas encore annoncé la cessation définitive des explosions atomiques dans l'atmosphère que la France fait dans le Pacifique.

28. Pour le Pérou, le fait même que l'on choisisse un atoll du Pacifique, si éloigné du territoire métropolitain français, fait douter de la prétendue sécurité dans laquelle ces essais se déroulent. Il a été vérifié que les explosions provoquent

² Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, 1963, No 6964).

³ Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [résolution 2660 (XXV), annexe].

une augmentation de la radioactivité qui n'affecte pas seulement les zones voisines de Mururoa, mais qui contamine également l'air et les eaux du Pacifique. Il y a plus encore; il suffit qu'un Etat se livre à distance à des explosions qui contaminent l'atmosphère, même si elles se déroulent dans sa juridiction territoriale, pour qu'un élément vivant, actif, sujet à la protection juridique du droit international, c'est-à-dire la population, soit visé soit dans son ensemble, soit en ce qui concerne le respect fondamental de la personne humaine qui est garanti dans nos accords. Ces faits font qu'il est indispensable que l'Assemblée repense les graves conséquences qui résultent des effets d'armes nucléaires et, considérant toute l'urgence qui exige cette question, prenne une décision qui empêche leur répétition et déclare quels sont les responsables.

29. L'Etat en cause dans ces explosions reconnaît que la radioactivité augmente, mais se limite à essayer d'atténuer ses effets en disant, et c'est un euphémisme, que le niveau de la radioactivité n'atteint pas le niveau maximal autorisé. De toute évidence, s'il existe le moindre risque, les essais doivent cesser, et comme on ne peut pas démontrer qu'il n'y a absolument pas de risques, les explosions doivent être annulées définitivement.

30. Au cours de la quatorzième session, l'Assemblée générale avait lancé un appel à la France pour qu'elle s'abstienne de procéder à des essais dans le Sahara [résolution 1379 (XIV)] et, ultérieurement, de la dix-septième à la vingt-cinquième session, l'Assemblée a, à plusieurs reprises, demandé l'arrêt des essais d'armes nucléaires, mais ces derniers se sont néanmoins poursuivis. C'est pourquoi, cette même assemblée, qui sait que ces explosions constituent une grave violation des normes élémentaires de la coexistence entre les hommes, doit réclamer la cessation définitive de ces expériences nucléaires et d'autres expériences nucléaires, conséquence logique des connaissances scientifiques dont elle dispose et compte tenu d'ailleurs des incidences juridiques de la situation. Et si les Nations Unies agissaient ainsi, elles honorerait non seulement les principes qui les inspirent, mais elles agiraient en conformité avec les efforts déployés pour préserver l'environnement et qui d'ailleurs seront mis en évidence à la prochaine Conférence sur l'environnement qui aura lieu à Stockholm, en 1972.

31. Le Pérou, quant à lui, est prêt à déployer tous les efforts nécessaires pour convaincre l'opinion mondiale et française de la nécessité urgente de mettre un terme une fois pour toutes à ces expériences qui non seulement constituent un danger direct pour l'espèce humaine, mais constituent également un danger indirect puisqu'elles contaminent les eaux et les terres. Cela est particulièrement grave pour le Pérou, car pour lui la mer est une source de richesse et de progrès; c'est ce qui l'a d'ailleurs amené à prendre, avec d'autres Etats, l'initiative de demander au Comité des fonds marins de lancer un appel à la France pour qu'elle abandonne ses essais [voir A/8421, annexe V, sect. 1].

32. De nos jours, où les problèmes de la mer évoluent si rapidement, il est d'autant plus incongru que ce type d'expériences répréhensibles mettent en danger une exploitation pacifique de richesses qui constituent, pour de nombreux pays, des sources de progrès auxquelles ils ne sauraient renoncer. Cela est tellement clair que la concep-

tion du droit de la mer est en train d'évoluer de façon sensible afin que les ressources qui se trouvent dans ce milieu soient utilisées essentiellement et principalement dans l'intérêt des pays riverains. C'est ainsi qu'au cours de l'année dernière l'on a entendu de très importantes déclarations en faveur de la thèse avancée par les pays d'Amérique latine qui ont étendu leur souveraineté maritime jusqu'à 200 milles.

33. Récemment, à l'occasion de rencontres officielles entre les autorités des Gouvernements de la République populaire de Chine, de Yougoslavie et d'Espagne, nous avons obtenu de ces gouvernements un appui à la position latino-américaine grâce à des communiqués réaffirmant les droits inaliénables d'un Etat riverain sur les eaux adjacentes à ses côtes et sur les ressources qu'elles renferment. Ces déclarations ont donné une dimension universelle au problème et appuyé la thèse des pays moins développés dont il faudra d'ailleurs tenir compte pendant les travaux préparatoires de la prochaine conférence sur le droit de la mer, qui aura lieu en 1973.

34. Outre ces manifestations, nous avons eu la satisfaction de voir que dans le Comité qui s'occupe des préparatifs de la Conférence⁴ un nombre croissant de pays latino-américains, africains et asiatiques se sont prononcés en faveur des 200 milles comme constituant la limite la plus raisonnable et la plus appropriée pour délimiter la juridiction nationale de la zone internationale qui sera établie. Et l'on voit ainsi que la thèse à l'origine avancée par les pays du Pacifique sud pour se défendre contre les pratiques dévastatrices des flottes de certaines nations obtient toujours davantage d'appui et s'est transformée en une doctrine organique fondée sur des facteurs d'ordre juridique, politique, économique, biologique et géographique et reposant sur des principes qui, en fait, ont pour but l'application de la justice sociale au droit international de la mer.

35. Nous avons dit, en d'autres instances, qu'en ce qui concerne cette idée nouvelle l'utilisation et la mise en valeur des mers doivent obéir à un ordre de priorités, dont le premier objectif doit être de servir l'homme en tant que tel. Et, partant, s'il y a conflit entre des règles destinées à faciliter les intérêts militaires de certaines puissances et d'autres visant à assurer les droits au développement d'autres pays, ces dernières devront avoir la préférence. De même, s'il faut choisir des règles visant à promouvoir la survie et le bien-être des peuples, ce sont elles qui doivent prévaloir sur les premières. Il se trouve que le nouveau droit de la mer ne doit pas servir d'instrument d'hégémonie à un nombre réduit de nations mais doit devenir un instrument d'harmonie, de paix et surtout d'équité, qui permettra aux pays en voie de développement de se rapprocher du degré de progrès des pays plus avancés et d'améliorer les conditions de vie de ceux qui voient leurs droits et leurs désirs d'une vie meilleure retardés ou inassouvis.

36. La délégation du Pérou a participé à la rédaction de deux documents qui ont été présentés à l'étude de ce comité. Il s'agit d'un projet de questions que la Conférence devra étudier [voir A/8421, annexe I, sect. 14] afin que cette conférence ait un rôle aussi large que possible et ne se

⁴ Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

limité pas à deux ou trois questions isolées qui intéressent quelques puissances maritimes; il y a aussi un document de travail sur le régime des fonds marins [*ibid.*, sect. 8] qui assurerait à la communauté internationale, par l'intermédiaire d'une autorité dotée d'amples pouvoirs, une participation active et directe à l'utilisation des fonds des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale. C'est dans cet esprit que le Pérou envisage, avec optimisme, cette conférence sur le droit de la mer dans la conviction qu'elle tiendra compte et reconnaîtra les droits des Etats qui se préoccupent de leurs intérêts fondamentaux.

37. Ce sera d'ailleurs le moyen de servir d'autant mieux la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée à la dernière session de l'Assemblée [*résolution 2626 (XXV)*], à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation, et qui est le premier instrument international considérant le développement économique et social comme un phénomène mondial interdépendant qui met en jeu tant les efforts internes des pays en voie de développement que la situation internationale correspondant à une coopération des pays développés.

38. Le Pérou, dans cette première année de la deuxième Décennie du développement, a réalisé et dépassé beaucoup des objectifs et buts annuels de la Stratégie internationale du développement, comme par exemple le taux de croissance économique nationale, mais nous considérons cependant que notre apport le plus important à cette entreprise commune de la communauté internationale réside dans la transformation sociale effectuée par le Pérou dans le cadre des efforts qu'il déploie sur le plan national en tant que pays en voie de développement.

39. Dans notre cas, le Pérou constituait traditionnellement une société sous-développée fondée sur un capitalisme tributaire de l'extérieur et ses problèmes fondamentaux avaient leur origine dans ce système. Il lui était par conséquent impossible de les résoudre en maintenant ce système; c'est à partir de cette hypothèse de base que nous nous sommes orientés vers des formes sociales qui se caractérisent par le fait qu'elles seront essentiellement des formes de participation où le pouvoir de décision résidera chez les hommes et les femmes qui constitueront les bases institutionnelles d'une société, qui ne sera plus dirigée par l'individualisme propre aux systèmes capitalistes ni par l'hypertrophie d'un Etat qui régit tout et qui, en fait, dans ses activités, reflète le pouvoir d'aliénation de notre société traditionnelle profondément déshumanisée et injuste.

40. Le président Velasco Alvarado a qualifié de "démocratie sociale de pleine participation" l'image de la nouvelle société solidaire et fondée sur l'autogestion vers laquelle se dirige la révolution péruvienne. Nous considérons notre révolution comme un épisode du processus dont le déroulement portera sur toute une période historique dans la vie de notre peuple. Mais déjà les réalisations que nous avons pu effectuer jusqu'à présent préfigurent le caractère de notre future société: une réforme agraire qui rend la terre à celui qui la travaille véritablement, une réforme des entreprises qui ouvre aux travailleurs l'accès aux entreprises, à la direction et à la propriété des moyens de production; une nouvelle politique d'utilisation des ressources naturelles qui rend à la société péruvienne son droit prioritaire d'être la

première à en bénéficier; une réforme de l'enseignement qui repose, de façon nouvelle, tous les problèmes de l'enseignement et l'idée que l'on s'en fait dans une société qui recherche de nouvelles formes de comportement social et, aussi, une nouvelle politique de participation populaire dont le but est de permettre à tous les hommes et à toutes les femmes du Pérou d'exercer leurs droits de diriger véritablement leur propre destin dans toutes les sphères de la vie sociale et à tous les niveaux du pouvoir.

41. Le Pérou vient de fêter son cent-cinquantième anniversaire de vie indépendante. Bien que notre indépendance ait été un triomphe historique sur la domination coloniale, elle n'en a pas pour autant constitué une libération totale de notre peuple, qui a continué d'être soumis au pouvoir économique d'une classe dirigeante qui avait hérité de beaucoup des privilèges économiques et sociaux de la colonie. Et, en même temps, mon pays est tombé sous la dépendance économique de puissances étrangères qui ont pris dans la région d'Amérique latine la succession de l'ancienne métropole.

42. C'est pourquoi la révolution actuelle porte en elle une deuxième indépendance totale et essaie de réaliser une société nouvelle qui diffère qualitativement de celle issue de la première indépendance, sans pourtant s'inspirer d'une doctrine politique économique quelconque étrangère qui pourrait la rendre idéologiquement dépendante et l'éloigner de la réalité des intérêts nationaux. Récemment, le Président du Pérou, en confirmant l'autonomie idéologique bien enracinée de la révolution péruvienne, a dit que cette idée s'inscrivait dans une ligne de pensée qui relevait de la tradition libertaire, socialiste, humaniste et chrétienne.

43. Cet effort idéologique, politique, social et économique, qui constitue un processus révolutionnaire dans lequel le Pérou s'est engagé pour transformer ses structures, est commun dans de nombreux cas, à des degrés différents et sous des angles différents, à de nombreux pays d'Amérique latine et du tiers monde en général, qui cherchent par ce moyen à créer des conditions nécessaires pour accéder à la condition d'Etat moderne et développé. Mais, malheureusement, ces efforts sont fréquemment menacés du dehors, en particulier par la situation économique internationale actuelle et, aussi, parce que la coopération au développement est encore très loin de présenter les aspects favorables que les efforts énormes déployés par les pays en voie de développement exigeraient.

44. Le déficit commercial et financier des pays en voie de développement, d'après une étude de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), atteindrait en 1975, si la situation actuelle n'était pas modifiée, la somme de 17 à 26 milliards de dollars, et la moitié de ce déficit serait dû aux services des investissements et aux services étrangers qui sont fournis dans ces pays, et l'autre au déficit commercial. Et, si l'on ajoute à cela le fait que le mouvement des capitaux au titre de l'aide aux pays en voie de développement, qui continue d'augmenter, n'a pas encore atteint le 1 p. 100 du produit national brut des pays développés, et que ces dernières années il ne représente que quelque 13 milliards de dollars, nous pouvons conclure que les pays du tiers monde sont en train de devenir des zones d'exportation de capitaux à destination des centres industrialisés.

45. Les conditions extérieures du développement ne sont pas seulement défavorables pour des raisons d'ordre structurel dues à une répartition archaïque du travail dans le monde, situation qui a son origine dans le colonialisme ou dans la pénétration économique, mais aussi fait qu'il existe actuellement une tendance à appliquer des mesures de coercition aux pays en voie de développement qui, justement conformément aux objectifs de la Stratégie et dans l'exercice de leur droit souverain, ont exproprié, en vertu de leur ordre juridique interne, les biens étrangers afin de transformer leurs structures et de mobiliser leurs ressources internes. Le Pérou a décidé, dans l'exercice de sa souveraineté, que le processus d'expropriation des *latifundia* qui existaient au Pérou correspond à des normes légales précises dont aucun Etat ne saurait empêcher la mise en œuvre. Nous considérons que toute pression ou toute sanction de cette nature équivaut à une ingérence manifeste et constitue aussi une agression économique qui menace la paix et la sécurité internationales.

46. A ces facteurs qui menacent si gravement les pays du tiers monde vient s'ajouter une crise monétaire internationale provoquée par la décision des Etats-Unis de suspendre la convertibilité du dollar en or et d'imposer une surtaxe de 10 p. 100 sur les importations.

47. Ces mesures ont provoqué chez les pays industrialisés un flottement correspondant de leurs monnaies respectives et auront une influence sur le commerce international, notamment sur le caractère concurrentiel des exportations en provenance des pays en voie de développement sur le marché américain. Mais, d'autre part, le remboursement de la dette extérieure des pays en voie de développement sera également affecté à la suite de la réévaluation des autres monnaies.

48. Si cette crise provoquait une fois de plus un réajustement monétaire qui serait décidé et analysé par les milieux exclusifs des grandes puissances économiques et monétaires, elle consacrerait une décision internationale injuste car elle serait adoptée à l'insu des deux tiers de l'humanité et donnerait une interprétation qualitative à l'ensemble des peuples de l'hémisphère Nord sans pour autant tenir suffisamment compte de facteurs quantitatifs du tiers monde, ce tiers monde qui a aussi la caractéristique d'être humain et, de ce fait, non seulement mérite le respect, mais a le droit de réclamer une participation active à des décisions qui vont compromettre considérablement son avenir.

49. D'ailleurs, cette vérité est à la fois politique, économique et morale et cela a conduit la délégation péruvienne que j'ai présidée récemment à Genève à exposer au Comité préparatoire de la réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept de Lima le besoin qu'a le tiers monde de chercher immédiatement l'assurance d'être entendu sur un pied d'égalité lors de l'élaboration des décisions qui devront fixer dans peu de temps la nouvelle politique monétaire mondiale. Cela nous a conduit à faire une proposition tendant à ce que le tiers monde, d'ailleurs aidé sur le plan technique par un Comité d'experts, élabore, à sa réunion de Lima, avec l'appui unanime de tous les Etats qui composent ce mouvement, un projet de résolution qui serait présenté à l'Assemblée générale et dans lequel sera proposée la convocation d'une conférence monétaire mondiale. Nous

pensons d'ailleurs que c'est la seule façon de procéder raisonnablement et équitablement pour élaborer en commun une nouvelle politique monétaire valable pour tous, garantissant aussi non seulement une prospérité uniforme et soutenue à certains, mais à bon nombre d'entre nous des conditions élémentaires de progrès auxquelles nous ne devons pas renoncer.

50. Les mesures unilatérales imposées par les Etats-Unis pour rétablir une balance des paiements qui s'était détériorée visent d'abord à résoudre le problème chronique de leur propre balance des paiements mais, en dernier ressort, visent aussi à la stabilisation de leurs relations économiques avec le monde développé. Il est évident que ni ces mesures unilatérales ni la crise actuelle de conjoncture à laquelle on espère remédier grâce à ces mesures n'ont leur origine dans les pays en voie de développement. Or, à la longue, ce serait eux les perdants dans ce processus qui vient de commencer.

51. Les pays sous-développés ne peuvent donc pas continuer à faire l'objet de politiques qu'ils n'ont pas contribué à formuler et où ils doivent se contenter d'assister en silence à la conclusion d'accords entre une sorte d'oligarchie de puissances économiques. Nos pays ne peuvent donc pas être absents lors de la mise en place d'un nouveau système international car le secteur extérieur est décisif pour eux. Les mesures éventuelles qui pourraient être adoptées dans l'immédiat par les pays industrialisés ne doivent être que provisoires et même dans ce cas nous exigeons la présence d'un porte-parole du tiers monde. Mais nous savons tous que la crise n'est pas provisoire et que, d'ailleurs, elle n'aura pas de conséquences que pour un pays ou deux. Cette crise sera permanente et, par ses projections, elle a une portée mondiale. C'est pourquoi la solution doit être elle aussi mondiale avec la participation, sur un pied d'égalité, de tous les Etats.

52. Vingt-cinq ans après la signature de la Charte de San Francisco, nous pouvons constater que le processus dynamique des relations internationales semble entrer dans une phase qui sera marquée par les efforts destinés à obtenir une base plus réaliste et plus stable de coexistence internationale grâce à une meilleure discipline dans l'exercice du pouvoir et à un rapprochement des positions des grandes puissances.

53. Certains signes tangibles nous permettent d'espérer qu'un processus prudent de réajustement des relations internationales nous conduira peut-être vers le moment où la paix sera enfin le signe véritable de la coopération entre les nations. Mais il est également évident que ces réajustements importants qui découlent des accords conclus surtout entre pays puissants doivent également, tant en ampleur qu'en intensité, prendre en considération l'ensemble des problèmes du développement car, et c'est ici un lieu commun, c'est dans les vastes territoires frustrés et inquiets du tiers monde que les grandes puissances résoudront le problème de cette nouvelle dimension de la paix entre les nations.

54. Le tiers monde, le Pérou en est d'ailleurs fermement convaincu, fait de son mieux quant à lui pour surmonter les obstacles que lui pose son propre développement et pour essayer de présenter un front unifié et non un front morcelé, incohérent, et à la merci de toutes les pressions. Il

cherche, grâce à la coordination des volontés des Etats qui le composent, à formuler des intérêts et des lignes d'action communes afin de devenir une fois pour toutes un interlocuteur valable pour les grandes puissances de façon à pouvoir montrer des dispositions conciliatrices raisonnables mais aussi des éléments de force nécessaires pour que sa présence dans la sphère des décisions internationales et de la défense de ses propres intérêts soit une présence munie des moyens propres à la négociation, c'est-à-dire disposant de la force nécessaire pour entendre et pour être entendu.

55. Et c'est de cette convergence entre un monde qui part à la recherche du progrès et un autre qui essaie de résoudre les grandes contradictions provoquées par l'histoire, les idéologies et les guerres, que devra s'établir dans ces prochaines années un dialogue constructif, à l'abri de l'exploitation et de la tromperie, susceptible de contribuer efficacement à l'édification des bases permanentes d'une véritable paix future entre les grandes puissances industrielles, d'une part, et le tiers monde, qui est actuellement le monde de la pauvreté mais aussi celui de l'espoir, d'autre part.

56. M. MARKO (Tchécoslovaquie) [traduit du russe] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre élection au poste élevé et lourd de responsabilités de président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

57. Il est tout à fait normal qu'il y ait des différences entre les réunions plénières successives de notre organisation. Certaines sessions ont été dominées par des questions se rapportant à la lutte contre le colonialisme; certaines ont eu lieu dans une atmosphère de conflit international aigu et d'autres encore se sont déroulées dans une période de détente certaine dans les relations internationales.

58. La présente session pourrait bien marquer le début d'une nouvelle étape dans la vie de notre organisation, d'une nouvelle page dans les annales de son histoire. Les documents de la vingt-cinquième session commémorative qui a eu lieu l'année dernière et surtout les conditions objectives de la situation actuelle donnent à notre organisation la possibilité de se concentrer, cette année mieux que jamais auparavant, sur la solution des questions pour lesquelles elle a été créée, c'est-à-dire les questions intéressant la paix et la sécurité.

59. La mission essentielle et fondamentale de notre organisation est d'empêcher le déclenchement d'une guerre. La Tchécoslovaquie a toujours agi dans le sens d'une telle orientation de l'Organisation des Nations Unies et elle entend continuer de le faire dans l'avenir. Nous apprécions hautement l'Organisation et sommes convaincus qu'elle peut jouer le rôle qui lui a été assigné par la Charte. Nous devons aussi reconnaître que, si l'on ne résout pas les problèmes politiques internationaux aigus et si l'on ne prend pas de mesures énergiques pour éliminer les foyers de tension et renforcer la sécurité internationale, il ne sera pas possible non plus de régler avec succès les problèmes que pose la coopération mutuelle.

60. La défense active de la paix constitue l'un des buts principaux de la politique extérieure de la Tchécoslovaquie. Nous l'avons déjà dit auparavant et nous l'avons de nouveau

clairement proclamé à la tribune du quatorzième Congrès du parti communiste tchécoslovaque. Comme les autres Etats socialistes et tous les peuples épris de paix, nous avons besoin de la paix. Ce n'est pas l'expression d'une faiblesse, mais le désir bien compréhensible de permettre à la population de vivre et d'accomplir un travail créateur dans la tranquillité. C'est pour cette raison que nous attachons une telle importance à l'activité de notre organisation dans le domaine du maintien de la paix internationale et de la répression de l'agression. C'était d'ailleurs l'objectif premier des peuples du monde entier lorsqu'ils ont créé l'Organisation des Nations Unies. C'est encore leur objectif aujourd'hui, comme le prouve la réaction spontanée à l'initiative de paix de l'Union des Républiques socialistes soviétiques annoncée au vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique.

61. Permettez-moi maintenant d'exposer les vues du Gouvernement tchécoslovaque sur quelques-uns des grands problèmes de la situation internationale actuelle et sur les moyens de les résoudre.

62. Le Gouvernement et le peuple tchécoslovaques tiennent tout particulièrement à ce que soient assurées une paix et une sécurité durables en Europe. Nous y sommes incités par les amères leçons de l'histoire et par le désir de créer des conditions propices au développement socialiste de notre société. Nous partons de l'idée que l'amélioration de la situation en Europe, spécialement la signature d'un accord sur la création d'un système européen de sécurité collective, contribuerait considérablement au maintien et au renforcement de la paix dans le monde entier. Les peuples européens en éprouveraient un sentiment de soulagement et de confiance. La voie serait également ouverte à un élargissement et à un renforcement notables des liens commerciaux, économiques, scientifico-techniques et culturels. La Tchécoslovaquie s'intéresse beaucoup au développement mutuellement avantageux d'une telle coopération et souhaite participer à la solution des problèmes intéressant l'ensemble de l'Europe tels que le développement des transports, la protection de l'environnement, l'exploitation des ressources énergétiques et l'élargissement de la coopération en matière de protection de la santé et dans d'autres domaines.

63. Il s'agit de tirer parti des possibilités existantes. L'amélioration des relations mutuelles entre les Etats européens faciliterait dès aujourd'hui la création de conditions favorables à la construction d'un puissant gazoïduc qui partirait de l'Union soviétique, traverserait mon pays et serait utile à beaucoup d'Etats. Les fleuves européens, notamment le Danube et l'Oder, sont encore loin d'être pleinement utilisés comme sources d'énergie et surtout comme voies navigables reliant l'océan Atlantique à la mer Noire, ainsi que dans la direction nord-sud.

64. Les spécialistes des pays européens pourraient se mettre au travail dès demain si les conditions politiques nécessaires étaient réunies et si l'on s'abstenait de dresser constamment des obstacles artificiels sur la voie qui mène à la compréhension mutuelle.

65. Mon gouvernement, qui souhaite renforcer la paix en Europe, participe activement aux efforts tendant à réunir une conférence sur les questions intéressant la sécurité et la

coopération européennes. La conclusion d'un accord sur Berlin-Ouest⁵ a permis d'éliminer un obstacle avec lequel les Etats de l'OTAN empêchaient en fait tout progrès dans les négociations relatives à la préparation de cette conférence. Nous espérons que la voie est maintenant ouverte à la convocation de cette conférence et que celle-ci aura lieu sans tarder.

66. Depuis la conclusion de l'accord sur Berlin-Ouest et celle des traités de l'Union soviétique⁶ et de la République populaire de Pologne⁷ avec la République fédérale d'Allemagne, qui ont eu une influence tellement favorable sur le climat en Europe, il est devenu encore plus manifeste que tous les Etats doivent reconnaître pleinement la République démocratique allemande et qu'il faut mettre fin à toute discrimination à son égard au sein de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales, et cela d'autant plus que la République démocratique allemande joue un rôle actif aux côtés de ceux qui luttent pour la mise en oeuvre des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

67. De plus, nous aimerions formuler l'espoir que l'évolution actuelle en Europe exercera aussi une influence favorable sur nos pourparlers avec la République fédérale d'Allemagne en vue de normaliser nos rapports. Nous souhaitons sincèrement que ces pourparlers avec notre voisin de l'Ouest aboutissent. Or, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne doit pour cela adopter une position sans équivoque à l'égard du honteux diktat de Munich et reconnaître qu'il n'a jamais eu aucune valeur.

68. Nous continuons à considérer comme un secteur important des activités de l'Organisation des Nations Unies les négociations sur le désarmement, où certains indices permettent d'espérer de nouveaux résultats positifs. Nous apprécions particulièrement le nouveau et vaste programme du Gouvernement soviétique sur les questions de désarmement. Nous y voyons une base pour de nouvelles négociations concrètes, aussi bien dans l'enceinte du Comité du désarmement que dans celle de l'Assemblée générale.

69. Nous avons sur nos tables un projet concret de convocation d'une conférence internationale sur le désarmement. Il serait utile et opportun de convoquer une telle conférence, à laquelle participeraient tous les Etats du monde. Elle pourrait, à notre avis, dresser le bilan actuel des négociations sur le désarmement, dégager les problèmes clés dont dépend tout progrès réel sur la voie du désarmement général et complet et apporter par elle-même une contribution maximale à la solution de ces problèmes.

70. Si l'on veut évaluer la marche des négociations sur le désarmement au cours de ces dernières années, on ne saurait dire que les pourparlers dans les différentes enceintes n'ont donné aucun résultat concret. Au contraire, on enregistre un certain nombre de pas en avant. Le Comité à Genève a déjà préparé plusieurs projets d'accords sur des mesures partielles de désarmement, que nous avons ensuite adoptés

⁵ Accord quadripartite sur Berlin, signé en cette ville le 3 septembre 1971.

⁶ Traité sur la renonciation à la force, signé à Moscou le 12 août 1970.

⁷ Traité établissant les bases d'une normalisation des relations, signé à Varsovie le 7 décembre 1970.

à l'Assemblée générale et qui ont déjà été signés et ratifiés par un nombre considérable d'Etats.

71. Nous espérons que l'Assemblée générale pourra cette année examiner et approuver un autre document important — un projet de convention sur l'interdiction totale des armes bactériologiques et sur leur destruction. Nous considérons que la conclusion d'une telle convention constituerait une mesure positive, qui nous permettrait de progresser dans les négociations sur le désarmement. Il faut néanmoins, dans le même temps, poursuivre opiniâtement les travaux sur l'interdiction des armes chimiques.

72. Nous sommes prêts à participer activement à la mise en oeuvre d'autres mesures partielles de désarmement. Mais nous aimerions aussi appeler l'attention sur le fait que certains accords conclus au cours des dernières années ne sont pas encore intégralement appliqués. Ainsi, les traités sur la non-prolifération des armes nucléaires et sur l'interdiction de placer des armes nucléaires sur les fonds marins n'ont pas encore été signés et ratifiés de manière à leur donner une portée réellement universelle, ce qui serait conforme à leur signification et à leur but.

73. Il apparaît donc que, dans le domaine du désarmement, on enregistre certains résultats positifs, qui sont pourtant encore loin de nous satisfaire. Aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne surtout les questions clés d'un désarmement effectif, notamment dans le domaine des armes nucléaires. C'est pourquoi l'Union soviétique a mis au premier rang, à très juste titre, la nécessité, pour les cinq puissances nucléaires, de s'efforcer d'aboutir à des résultats positifs en matière d'interdiction et de suppression des armes nucléaires. La responsabilité des puissances nucléaires est indéniable et elles doivent donc participer activement à la solution de ces problèmes.

74. Compte tenu de ces considérations et de la réalité des faits, nous sommes favorables à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Nous voulons qu'elle devienne une enceinte dans laquelle tous les Etats et surtout toutes les puissances nucléaires aient la possibilité d'apporter leur contribution à un désarmement effectif, en proportion de leurs responsabilités.

75. L'un des foyers les plus dangereux de tension internationale demeure toujours l'agression américaine dans la péninsule indochinoise. Malgré la série de défaites militaires, politiques et diplomatiques, qu'elles ont subies dans cette région, les forces d'agression des Etats-Unis tentent, par leur politique dite de vietnamisation, d'insuffler vie au régime de Saïgon, qu'ils maintiennent en place pour réprimer la lutte de libération nationale en Indochine.

76. Les propositions soumises par le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et par le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Viet-Nam constituent à notre avis une base raisonnable pour la solution du problème de l'Indochine dans l'intérêt du droit des Etats et des peuples de décider de leur propre destin, et nous appuyons ces propositions.

77. L'année écoulée n'a pas non plus apporté de solution dans l'infortunée région du Proche-Orient. Les pays arabes, victimes d'une brutale agression armée, ont fait preuve

d'une patience et d'un sens des responsabilités étonnants. Par son attitude constructive et dans de nombreuses déclarations de ses représentants, la République arabe d'Égypte a témoigné de sa volonté de progresser sur la voie d'un règlement pacifique des problèmes existant dans cette région. Israël, comme on le sait, a toujours réagi de façon négative. Même l'initiative de l'Égypte de vouloir rouvrir le canal de Suez à la navigation internationale est restée sans écho.

78. Israël, dont la responsabilité dans la situation actuelle ne fait absolument aucun doute, n'a pas encore donné le moindre signe de vouloir répondre aux efforts des pays arabes. En outre, le monde était en droit d'espérer que les protecteurs d'Israël, conscients de leur responsabilité particulière, useraient de leur autorité et de leur influence pour persuader les représentants israéliens de l'inconscience et de l'inadmissibilité de leur position. Au lieu de cela, ils continuent à renforcer le potentiel d'agression d'Israël et, ainsi, ils l'incitent même à l'intransigeance. De cette manière, les événements évoluent vers une situation où le brasier de la guerre risque de se rallumer.

79. Notre délégation estime que le moment est venu pour l'Assemblée générale à cette session de reconnaître pleinement la responsabilité que porte notre organisation en ce qui concerne l'application de la résolution 242 (1967) adoptée par le Conseil de sécurité. Il est indispensable de créer dans la région du Proche-Orient les conditions d'une paix durable dans le respect des droits légitimes de tous les peuples qui y vivent.

80. Le moment est venu aussi de prendre des mesures décisives en vue de normaliser la situation dans la péninsule coréenne. Il ne saurait y avoir de paix dans cette région tant que la partie sud de la Corée est occupée par des forces armées sous le couvert du drapeau des Nations Unies. Le retrait des troupes étrangères de la Corée et la dissolution de la Commission des Nations Unies sont pour notre organisation des tâches urgentes si l'on veut que le problème coréen soit résolu. A cet égard, il convient d'examiner attentivement et d'appuyer sans réserve les dernières propositions de la République populaire démocratique de Corée en vue de la réunification pacifique du pays.

81. La Tchécoslovaquie a toujours défendu activement les droits inaliénables des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. C'est pourquoi nous continuerons à prendre le parti des mouvements de libération nationale dans les territoires coloniaux et dépendants.

82. L'instabilité économique que connaît actuellement le monde capitaliste se caractérise par un ralentissement du rythme d'accroissement de la production et par une aggravation des phénomènes de crise et de l'inflation; elle entraîne non seulement un durcissement des conflits sociaux, mais aussi un accroissement des écarts dans le développement des différents pays. Nous assistons à des tentatives de guérir les maux du système monétaire occidental en limitant le commerce international, y compris les échanges avec les pays en voie de développement.

83. Il est hors de doute que les mesures restrictives adoptées par les principaux pays occidentaux à l'occasion des difficultés actuelles du système monétaire mondial

rendent considérablement plus difficile une participation effective des pays en voie de développement aux échanges internationaux et à la répartition mondiale du travail. Ces mesures sont en contradiction flagrante avec le document sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, dont la réalisation risque d'être sérieusement compromise de ce fait.

84. C'est dans ces conditions que s'ouvrira bientôt, à Santiago, la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cette conférence doit faire le bilan du développement du commerce mondial et adopter des recommandations concernant le développement futur des relations économiques internationales. A notre avis, cette conférence devrait avoir pour but principal de contribuer à créer des conditions normales pour le commerce international. Nous espérons que la Conférence appréciera aussi à leur juste importance les échanges commerciaux entre pays possédant des régimes sociaux différents et qu'elle condamnera la pratique périmée des puissances occidentales qui consiste à utiliser le commerce comme instrument de leur politique globale, en créant des obstacles artificiels au développement du commerce mondial en général.

85. La Tchécoslovaquie considère comme un élément positif que, depuis quelque temps, l'Organisation des Nations Unies s'occupe aussi des problèmes de l'environnement. En tant qu'initiateurs de la conférence de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur les problèmes de l'environnement, nous sommes prêts à participer pleinement à ses activités.

86. La Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, que l'Assemblée générale a adoptée à sa session de l'année dernière [résolution 2734(XXV)], ainsi que le déroulement même de cette session, a amené des Etats Membres à s'interroger sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation et de rehausser son prestige, affaibli par de nombreux actes contraires à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies. Le temps, qui est le meilleur juge des actes humains et de la vitalité des idées, a sondé également la viabilité de notre organisation et de ses objectifs. Ce contrôle a montré que les principes sur lesquels est fondée l'Organisation des Nations Unies sont encore valables aujourd'hui. Le but principal, qui est de préserver l'humanité du fléau de la guerre et de maintenir une coopération internationale mutuelle dans tous les domaines de l'activité humaine, demeure inchangé.

87. C'est dans cet esprit que le Gouvernement tchécoslovaque se félicite de chaque idée et de chaque initiative visant à améliorer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et qu'il est prêt à participer au noble effort de créer des conditions pacifiques en vue de permettre à l'humanité de mener une existence heureuse sur cette planète.

88. M. HERRERA-IBARGÜEN (Guatemala) [interprétation de l'espagnol] : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter très sincèrement à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale et je forme des vœux pour que votre talent et vos qualités vous permettent, avec la collaboration du Secrétaire général, de vous acquitter au mieux de vos hautes

fonctions au service des relations internationales entre les Etats Membres, de la paix et de la coopération universelle.

89. C'est pleinement conscient de ses responsabilités, de ses devoirs, et de ses droits en tant qu'Etat Membre, que le Guatemala participe aux délibérations de l'Assemblée générale, qui représente toujours davantage la communauté juridique internationale universelle. Le Guatemala est également convaincu d'avoir toujours agi comme il convient pour accomplir sa mission historique, tant dans le domaine national que dans les domaines de la coopération internationale, sous-régionale en Amérique centrale, régionale en Amérique, et mondiale.

90. Mon gouvernement a pris le pouvoir en 1970 à la suite d'élections qui se sont déroulées avec la libre participation des quatre partis politiques existant dans mon pays. Les élections ont désigné le Président actuel, le général Carlos Arana Osorio, qui bénéficiait de l'appui de l'opposition de l'époque. Son gouvernement a donc remplacé le gouvernement précédent, issu lui aussi d'une consultation populaire, libre et démocratique. Le peuple du Guatemala a exercé son droit à l'autodétermination et choisi ses dirigeants au moyen d'élections, en renforçant sa vocation démocratique et institutionnelle.

91. Mon gouvernement a accepté l'engagement d'entreprendre une action sérieuse et planifiée en faveur du développement économique, social, culturel et de toute nature du pays, sans distinction partisane, et cet engagement a été pris au niveau le plus élevé et à l'échelon le plus élevé du pays. Ses réalisations peuvent être vues de tous et les problèmes auxquels se heurte le pays retiennent l'attention des organismes d'Etat qui cherchent à les résoudre dans le cadre du processus de développement global. Cette action si nécessaire au progrès s'est heurtée à des facteurs négatifs qui l'ont empêchée d'obtenir davantage de succès.

92. Car, en effet, le Guatemala, comme tant de pays démocratiques du monde, a été victime d'une intense campagne de division inspirée et encouragée de l'extérieur, qui a submergé le pays d'une vague de violence et de subversion auxquelles se sont livrées des factions extrémistes clandestines. Le Guatemala, d'après la ligne de conduite internationale qu'il s'est fixée dans le cadre de la coexistence, soutient que le respect de la souveraineté et de l'indépendance des Etats doit être strictement maintenu et exige réciproquement que ce droit soit respecté en ce qui le concerne et rejette toute ingérence dans ses affaires internes. Afin donc de trouver des mesures communes pour lutter contre le danger que constitue la violence et la subversion toujours plus étendues dans les pays démocratiques, il a appuyé les projets de convention régionaux américains pour prévenir et sanctionner tous actes de terrorisme, de séquestration et de violence, bien que jusqu'à présent les mesures adoptées n'aient pas été aussi efficaces qu'on l'espérait. Il apparaît évident que cette situation constitue un danger pour la paix et la sécurité internationales, et l'Organisation des Nations Unies, qui a précisément pour but fondamental le maintien de la paix et de la sécurité, devra prendre des mesures favorisant la disparition d'une conspiration internationale de cette nature.

93. Le Guatemala réaffirme sa foi dans les Nations Unies, qui oeuvrent incessamment à la recherche de solutions aux

problèmes mondiaux en canalisant et en planifiant toutes les formes de coopération internationale en faveur du développement économique, social et culturel, de l'alimentation et de la santé, de la justice sociale et de l'équité dans les relations commerciales et financières. Mais le Guatemala estime que tous ces efforts seront en partie perdus si un grand nombre d'Etats Membres se trouvent en proie à la menace de violences organisées sur le plan international mettant en danger la sécurité et la paix. Nous croyons sincèrement qu'il est possible de parvenir à des accords qui garantissent le droit fondamental, c'est-à-dire le respect de notre souveraineté.

94. Les républiques d'Amérique centrale ont, ce mois-ci, célébré le cent cinquantième anniversaire de leur indépendance politique qui s'est produite le 15 septembre 1821. On sait que ces républiques formaient les Provinces-Unies d'Amérique centrale et constituaient une fédération. Quelques années plus tard, chacun des Etats qui la composaient a décidé de chercher à réaliser son propre destin séparément. Depuis lors, cependant, le sentiment que les cinq républiques d'Amérique centrale appartiennent à une même nationalité, du fait de leur contiguïté géographique, de leurs traditions historiques, de leur identité sur le plan humain, de leur égalité d'intérêt et d'une même conscience sociale et spirituelle, a toujours existé.

95. Peut-être un pas très important dans les liens politiques, sociaux, économiques et culturels a-t-il été franchi lors de la constitution, en 1951, de l'Organisation des Etats d'Amérique centrale, qui était conçue comme un organisme sous-régional qui s'occuperait de façon permanente de rechercher une solution appropriée aux problèmes communs aux cinq pays qui la composaient et qui favoriserait l'union entre les Etats grâce au progrès et à une coopération pacifique.

96. En même temps, au cours de la quatrième session de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), organisme des Nations Unies, le mécanisme qui a favorisé le processus irréversible d'intégration centraméricaine a été créé à la demande des gouvernements d'Amérique centrale. Il est indéniable que les années écoulées et les tentatives faites ont donné des résultats positifs qui ont contribué au développement économique, agricole, industriel et commercial de l'ensemble de l'Amérique centrale. Les chiffres éloquentes des statistiques de production, d'exportation et de diversification le montrent amplement : ils sont passés de 30 milliards de dollars en 1961 à 300 milliards en 1971. Cela montre que les transactions ont augmenté en volume et que leur rythme s'est accéléré même lorsqu'il y avait des conflits.

97. A notre époque, nous devons faire face à des problèmes qui exigent que nous recherchions l'intégration et ce mouvement d'intégration s'étend au monde entier, c'est un impératif de survie; et en Amérique centrale il est indispensable, car l'étape du développement dans laquelle elle se trouve actuellement, et qui représente le meilleur moyen pour arriver à l'indépendance économique, l'exige. Il faut donc restructurer l'intégration et mon gouvernement n'a négligé aucun effort pour jeter les bases destinées à confirmer la foi et l'espérance qu'il porte au marché commun d'Amérique centrale et à l'intégration.

98. En se fondant sur les expériences obtenues dans l'application du nouveau droit communautaire, le Gouvernement du Guatemala a proposé cette année un projet de communauté centraméricaine aux autres gouvernements d'Amérique centrale.

99. Dans ce processus d'intégration économique et politique, et à l'occasion de la célébration du cent cinquantième anniversaire de l'indépendance des Républiques centraméricaines, il y a eu, du 13 au 15 septembre de cette année, dans la ville de Guatemala, une réunion de représentants des organismes législatifs de ces républiques, qui se sont constitués en un Parlement centraméricain en vue d'adopter des décisions ou des résolutions devant, fondamentalement et objectivement, permettre de réaliser les idéaux de restructuration de la patrie centraméricaine.

100. Le Parlement centraméricain a adopté plusieurs résolutions à sa première réunion et, entre autres, a approuvé le projet de convention de la Communauté centraméricaine qui repose sur l'idée que les Etats qui la composent conserveront leur souveraineté et leur indépendance en ce qui concerne leurs affaires, à l'exception de celles qui relèvent de la compétence de la Communauté, conformément aux dispositions énoncées dans la convention.

101. La Communauté va promouvoir activement les intérêts communs; elle devra empêcher tout différend, tout conflit entre ses membres et, le cas échéant, assurer leur solution pacifique dans le cadre des institutions établies par la convention. Les organes de la Communauté sont le Conseil exécutif, le Congrès centraméricain et la Cour centraméricaine de Justice. Les Etats membres renonceront à jamais au recours à la force pour régler leurs différends et la défense contre toute agression externe sera commune ainsi que la coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité individuelles et internationales. Ce postulat de base qui régira le fonctionnement de la Communauté sera celui de la coexistence de l'Amérique centrale, assurant le respect de la dignité, de la liberté et de l'intégrité de la personne humaine sans aucune discrimination. La Convention sera ouverte à l'adhésion de la République soeur centraméricaine du Panama.

102. Le Parlement centraméricain, en approuvant cette convention, lui a conféré une grande force morale et a invité les différents gouvernements à obtenir l'approbation de leurs organes législatifs nationaux lorsqu'ils décideront de signer ce traité conformément aux règles constitutionnelles. Mon gouvernement désire vivement que les autres gouvernements se déclarent prêts à signer officiellement cette convention de la Communauté centraméricaine qui ranimera la foi et relancera les actions en faveur du processus d'intégration d'une nation unifiée de 18 millions de Latino-Américains qui vivent au centre du continent américain.

103. Une autre résolution adoptée à l'unanimité par le Parlement centraméricain déclarait que le territoire de Belize faisait historiquement et géographiquement partie intégrante du Guatemala et, partant, d'Amérique centrale, que de ce fait les destinées du territoire intéressent toute la communauté centraméricaine. C'est par l'exercice des pouvoirs dont il était investi que le Parlement renouvelait

l'appui que tous les peuples d'Amérique centrale apportaient à l'attitude du Guatemala à l'égard de Belize. Le Parlement avait enfin demandé au gouvernement de refuser de reconnaître toute modification dans le statut juridique et politique de Belize tant que cette demande n'aurait pas reçu satisfaction.

104. Le Guatemala a également un différend très ancien à régler sur ce territoire avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et a fait pour sa part tous les efforts pour arriver à un accord qui permettrait de régler pacifiquement ce différend, compte tenu des bases indéniables de cette revendication ainsi que des intérêts primordiaux de la population de Belize, qui se trouve en Amérique centrale.

105. Mon gouvernement tient à indiquer ici qu'il continuera à rechercher une solution juste et appropriée pour toutes les parties à ce différend, mais déclare également que, bien qu'il soit décidé à appuyer le peuple de Belize dans sa lutte pour se libérer de la domination coloniale, il s'opposera à toute modification de son statut juridique et politique tant que l'on n'aura pas totalement résolu la question des droits du Guatemala.

106. Outre le processus d'intégration de l'Amérique centrale, on voit également se dessiner une intégration de l'Amérique latine, du moins dans le domaine économique.

107. Dans le domaine économique, d'importants contacts ont eu lieu entre les gouvernements latino-américains relatifs à des échanges commerciaux et à d'autres aspects économiques, sociaux et culturels, contacts qui, pour ainsi dire, sont le germe de rapports plus vastes dans le domaine de l'économie, le germe d'une intégration de l'Amérique latine.

108. Nous voyons, dans ces phénomènes indéniables de développement, la volonté de progresser sur le plan économique pour obtenir un revenu national plus élevé, un revenu par habitant plus élevé et un meilleur niveau de vie pour nos peuples.

109. Sur le plan interne nous avons également fait des progrès en améliorant notre infrastructure pour obtenir une meilleure qualité des services publics, et en adoptant des plans de développement qui visent à améliorer l'état général de l'économie du pays et par conséquent le niveau de vie des différents secteurs de la population.

110. Le Gouvernement du Guatemala suit avec une attention particulière les progrès de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous croyons, avec tous les représentants d'Amérique latine ici présents, qu'il est indispensable, dans un même temps, de procéder à une réforme du système monétaire international pour établir un mécanisme qui reflète de façon appropriée les préoccupations, les besoins et les aspirations du tiers monde. A cet égard, il faudra établir un lien entre les droits de tirage spéciaux et l'aide financière supplémentaire pour le développement.

111. Nous pensons que, pour que ce processus ait l'efficacité voulue le plus rapidement possible, les pays en voie de développement devraient procéder à des réformes écono-

miques et sociales destinées à relever le niveau de leurs peuples et, à cet égard, je suis d'ailleurs heureux de vous signaler que mon gouvernement a adopté et est en train de mettre en oeuvre un plan quinquennal de développement global qui continue à intensifier la réforme agraire et qui a introduit des modifications institutionnelles et fiscales destinées à relever le niveau de vie du peuple guatémaltèque. Toutefois, les barrières douanières des pays développés et les faibles prix qu'ils versent pour nos produits de base ont arbitrairement des effets négatifs sur notre développement. Nous espérons qu'à la troisième session de la CNUCED, qui aura lieu l'année prochaine à Santiago du Chili, d'importantes décisions seront prises pour éliminer ces pratiques néfastes et soulager la misère du monde entier, et pour combler les immenses différences économiques et sociales qui séparent les peuples des pays hautement industrialisés des peuples des pays en voie de développement.

112. De même, dans le domaine international, nous cherchons à obtenir de justes termes d'échange et l'abolition de certains impôts qui, dans certains pays, frappent l'importation de nos produits de base.

113. A notre avis, le monde doit rechercher de meilleures conditions de vie pour tous les peuples, en particulier dans les secteurs qui sont économiquement faibles. Il existe sous différentes latitudes des situations où de toute évidence cela est indispensable. Il y a aussi les justes demandes des secteurs nécessiteux dont nous devons tenir compte dans la fixation de nos objectifs d'amélioration économique.

114. En ce qui concerne la politique mondiale, qui occupe l'attention de l'Assemblée générale à cette session, il faut répéter une fois de plus qu'en ce qui concerne la Chine nous respectons le principe d'universalité qui a été reconnu lors de la création de l'Organisation des Nations Unies, en 1945. Nous croyons qu'une participation loyale de tous les Etats, grands et petits, est le meilleur garant de la paix et de la sécurité internationales au profit de l'humanité tout entière.

115. Toutefois, nous croyons aussi que si la République populaire de Chine entre aux Nations Unies en application du principe de l'universalité, elle ne saurait en aucun cas le faire en sacrifiant la Chine nationaliste dont l'existence réelle, historique en tant que Membre actif de notre organisation depuis 26 ans, ne saurait être injustement négligée. Dans son vote sur ces deux questions, ma délégation tiendra compte de ces deux réalités.

116. Quant à la question du Moyen-Orient, qui est très délicate, elle devra être réglée de façon que la paix soit maintenue et que les pays en conflit trouvent, par les moyens prévus dans la Charte de l'Organisation, une solution juste et définitive aux problèmes complexes auxquels ils font face.

117. Pour conclure, le Gouvernement guatémaltèque est convaincu que l'Organisation des Nations Unies est l'instrument le plus efficace dont la communauté juridique internationale contemporaine dispose pour assurer, à partir d'un climat de paix et de sécurité, un destin meilleur à l'humanité et permettre à chaque Etat Membre de réaliser ses aspirations. Pour le Guatemala, ces aspirations consistent dans le développement au sein d'un système démocratique

dans lequel nous croyons fermement, pour préserver la liberté politique et atteindre la pleine indépendance économique pour laquelle nous luttons.

118. M. GARCIA VELASCO (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom du Gouvernement équatorien, je salue et félicite celui qui a été désigné pour présider cette importante session de l'Assemblée générale. Ses grands talents, sa personnalité et l'ensemble de ses qualités humaines sont le gage de l'efficacité qu'il saura donner à nos débats.

119. Je tiens à saluer également le Président sortant, M. Edvard Hambro, auquel je rends un hommage respectueux.

120. Nous avons appris avec inquiétude la décision irrévocable du Secrétaire général de se retirer à l'expiration de son mandat actuel. Il y a encore quelques jours nous espérions qu'il pourrait revenir sur sa décision et qu'il pourrait continuer à rendre ses précieux services à la communauté internationale. Du haut de cette tribune, le Gouvernement équatorien tient à exprimer publiquement sa reconnaissance à U Thant pour son dévouement, sa droiture, son efficacité et les talents qu'il a, depuis 10 ans, consacrés à exercer ses fonctions difficiles et complètes de secrétaire général. L'attitude d'U Thant continuera à nous inspirer tous et sera un exemple pour son successeur.

121. Le Gouvernement équatorien souhaite la bienvenue aux trois Etats qui sont entrés cette année dans notre organisation. La contribution du Bhoutan sera aussi sûre et vivifiante que l'atmosphère de ce pays et, s'ajoutant à la contribution de la culture arabe millénaire de Bahreïn et du Qatar, enrichira sans aucun doute les Nations Unies. Nous voyons avec plaisir les progrès continus qui nous rapprochent de l'objectif de l'universalité, mais nous aspirons à voir, parallèlement à l'élargissement horizontal des Nations Unies, une amélioration en profondeur et en efficacité de leur rôle de maintien de la paix et de défense de la justice.

122. Le Gouvernement de l'Equateur, qui représente le peuple de ma patrie, assiste à cette nouvelle session de l'ONU animé d'un optimisme renouvelé et d'une nouvelle confiance dans l'action des Nations Unies, et est décidé à apporter son entier concours au succès de cette assemblée. Cet optimisme de ma délégation, que j'ai l'honneur de présider, ne nous ôte cependant pas la franchise nécessaire pour dire, avec toute la conviction dont nous sommes capables, puisque aucune oeuvre humaine n'est parfaite, qu'il faut renforcer notre organisation.

123. Les Nations Unies ne sont pas, ne sauraient être uniquement une tribune où les hommes d'Etat débattent des grands problèmes de la paix et du progrès des peuples. Outre qu'il faut élaguer les idées, les avis et les attitudes, il faut aussi rechercher la meilleure façon de donner une vie nouvelle aux buts et à l'oeuvre de l'Organisation pour que la collectivité des nations qui la composent trouve véritablement le chemin de la paix, pour que tous les Etats, dans la mesure de leurs moyens, contribuent à la tâche pressante qui consiste à donner à chaque homme le sens de son destin et la possibilité de s'épanouir dans tous les domaines. Les luttes mêmes qui se déchaînent sur la terre, dans lesquelles s'opposent les politiques, les idéologies et les objectifs

matériels des individus et des collectivités ne sont, à mon avis, que la recherche, parfois pleine d'espoir, parfois désespérée, d'un avenir meilleur pour l'homme et toutes les collectivités nationales.

124. Les Nations Unies ont le devoir de trouver une voie sans cesse plus vaste, sans cesse plus tangible de paix, de justice sociale et de progrès pour les peuples. Nous constatons à l'heure actuelle des remous violents dans le monde, et nous avons le devoir de trouver les raisons essentielles de cette violence. Si nous recherchons opiniâtrement une paix véritable et si nous cherchons sincèrement à mettre un terme aux injustices de l'heure, il est certain que nous trouverons des piliers nouveaux pour remplacer ceux qui se sont usés.

125. Il n'est pas de paix, il ne peut y avoir de paix sans bien-être économique. De nouveaux problèmes nous assaillent aujourd'hui sans qu'aient cessé les anciens. C'est pourquoi nous continuerons à entendre parler de crises politiques et économiques; pour les résoudre nous devons les regarder en face, analyser à fond les problèmes socio-économiques qui se posent dans les différentes sociétés. Nous devons faire prendre conscience aux nations riches de leur devoir d'aider les nations en voie de développement, et nous devons faciliter la coopération dans les domaines où elle sera la plus efficace.

126. Renforcer le régime juridique des Nations Unies pour qu'elles s'acquittent de leur rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales, voilà ce qu'a toujours recherché le Gouvernement équatorien. Mon pays tient à redire ici son attachement inconditionnel aux aspirations et aux principes qui ont amené la création des Nations Unies.

127. L'Equateur a toujours défendu, de par son amour du droit et sa vocation de justice, la thèse selon laquelle les différends internationaux doivent faire l'objet de règlements pacifiques. En fait, on ne pourra jamais dire que le droit international est effectivement et pratiquement en vigueur tant que les problèmes qui séparent actuellement certains de nos peuples ne seront pas résolus dans un cadre d'équité et de justice. Les programmes d'intégration qui intéressent particulièrement certains pays du continent américain, en nous permettant de mieux comprendre les graves menaces du sous-développement, rendent plus impérieuse encore la nécessité que nous avons de trouver des voies de règlement pacifique entre nations soeurs.

128. A présent que l'Organisation a atteint sa majorité, qu'elle aborde son deuxième quart de siècle, notre gouvernement tient à mettre en garde les Etats Membres contre le danger qu'il y a à se repaître de chimères. Ni les individus, ni les Etats, ni les organisations internationales ne peuvent agir utilement à moins de fonder leurs actes sur la réalité et sur la vérité. Nous sommes, nous, Etats de l'Organisation, égaux devant la réalité et devant la vérité du droit international, mais il est certain qu'au sein de notre organisation il n'y a ni égalité réelle ni égalité de droits entre les Membres; c'est pourquoi, chose ironique, on a pu affirmer que "certains Etats sont plus égaux que d'autres".

129. La Charte des Nations Unies a repris un droit ancien coutumier en donnant un rôle prédominant aux grandes puissances pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

130. Il est vrai que, humainement parlant, il est impossible de mettre tous les hommes sur le même pied d'égalité; de leur conférer une même identité et par là même une égalité absolue; il y aura toujours le plus grand, le plus fort, le mieux portant et, aujourd'hui encore, le plus riche. Parmi les Etats, il y aura toujours aussi, semble-t-il, le plus grand, le plus puissant, le plus développé et c'est ainsi que subsisteront aussi les inégalités réelles entre les hommes des Etats développés et surdéveloppés et les hommes des autres Etats, de toute la gamme des sous-développés. Mais cette domination, ces privilèges imposent aux grandes puissances — organes privilégiés dans l'exercice du droit international —, si elles veulent justifier leurs privilèges au regard de leurs propres peuples, au regard d'elles-mêmes et au regard de l'histoire, des devoirs vis-à-vis des autres Etats et de la collectivité internationale. Et de même que les titres de noblesse devinrent anachroniques et désuets lorsque les nobles cessèrent de justifier par leurs services à la collectivité les privilèges dont ils étaient détenteurs, de même les grandes puissances risquent de perdre leurs privilèges dans la communauté internationale organisée pour la paix, et je ne veux pas parler seulement du droit de veto et du monopole de la puissance atomique, si elles ne veulent pas renoncer dans une certaine mesure du moins à leur ambition d'hégémonie, à leur désir de suprématie et à l'obsession intolérante qui les poussent à imposer leur idéologie au lieu d'assumer leur rôle dans le sens du droit, au lieu de favoriser le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de favoriser l'amitié entre les nations et le règlement des problèmes économiques et sociaux dans la coopération internationale. Et ce ne sont pas les Etats, mais bien les grandes puissances, disons-le franchement, qui sont responsables de la guerre et de toutes les mesures qui s'en rapprochent, des mesures "short of war", comme on dit en anglais, qui vont, comme l'arc-en-ciel, de l'état de paix à l'état de guerre en passant par toutes les nuances. Alors qu'autrefois, quand les relations et les rapports de puissance entre les peuples étaient plus simples, on croyait qu'il n'y avait strictement rien entre l'état de paix et l'état de guerre, il est bon de signaler aux grandes puissances leur devoir, de leur rappeler que la guerre persiste à cause d'elles, parce qu'elles n'ont pas pris les mesures destinées à préserver les hommes du fléau de la guerre, que les peuples qui voulaient coexister dans la paix dans un esprit de bon voisinage leur avaient recommandées en 1945.

131. Dans cet ordre d'idées et dans la faible mesure où les grandes puissances, quelle que soit leur couleur idéologique, écoutent la voix et tiennent compte du vote des petites nations, le Gouvernement de l'Equateur estime qu'un devoir impérieux de la morale internationale lui commande de dire que, si l'on continue à ne pas reconnaître le droit du Gouvernement de la République populaire de Chine à représenter la Chine à l'ONU, c'est-à-dire au Conseil de sécurité et dans tous les autres organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, on risque d'entraîner un ébranlement de la paix et de la sécurité et qu'il faut régler cette question dès la présente session, en tenant compte de la réalité des parties au problème.

132. Il est une autre question qui préoccupe vivement ma délégation, et c'est le conflit du Proche-Orient. Il s'agit d'une affaire complexe et délicate qui mérite de retenir au premier chef l'attention de notre organisation mondiale. Mon pays estime qu'il faut rechercher une solution en

tenant compte de tous les aspects du problème. Il faut traiter le problème dans un esprit de justice, d'équité, sans que la haine ou le préjugé faussent la réalité ou le droit. Nous appuyerons donc, comme je viens de l'indiquer, tout ce qui pourrait faciliter l'établissement au Proche-Orient de bases réalistes pour une paix définitive. Et nous croyons qu'un bon moyen d'y parvenir serait d'entamer des pourparlers sur un pied d'égalité entre les parties intéressées, car ces pourparlers contribueraient, selon nous efficacement, à garantir la paix.

133. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'Israël a le droit d'exister. La Charte des Nations Unies elle-même, conformément aux principes qui l'ont inspirée, conformément à son esprit même, devra nous permettre de trouver une solution. C'est ce à quoi aspirent le Gouvernement et le peuple équatoriens qui, toujours, je le répète, ont donné sans réserve leur adhésion aux principes du règlement pacifique des différends internationaux.

134. L'affectation à des fins exclusivement pacifiques du fond des mers et des océans et de leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale est une question qui fut soumise par la délégation de Malte à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. A l'époque, nous avions l'illusion que là-bas, dans la mer, se trouvaient les plus grandes ressources minérales dont l'exploitation future pourrait compenser le danger d'une diminution et même d'un épuisement des réserves actuelles du sous-sol terrestre, qui diminuent au fur et à mesure que la population mondiale augmente géométriquement et que ses besoins s'accroissent. Mais il faut faire observer que ce qui devait primitivement bénéficier à toute l'humanité a été mis à profit par les grandes puissances pour mettre en doute le droit souverain des petits peuples.

135. Je tiens à rappeler la thèse que mon pays partage avec un grand nombre de pays d'Amérique et du monde, à savoir que tout Etat riverain a le droit d'établir les limites de sa souveraineté et de sa juridiction maritime, conformément à des critères raisonnables, eu égard à sa géographie, à sa géologie et à son écologie et aux besoins d'une exploitation rationnelle de ses ressources.

136. Le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale — dont le nombre de membres a été porté à 86 — examine à l'heure actuelle tous les problèmes de l'espace océanique pour les porter bientôt devant une conférence sur le droit de la mer. La question essentielle et donc prioritaire qui se posera à la conférence est celle de la création d'un régime international pour l'utilisation, à des fins pacifiques, des ressources marines et océaniques et du sous-sol des océans au-delà de la juridiction nationale. Il faudra aussi, bien sûr, étudier le mécanisme voulu pour ce faire. D'après la résolution 2749 (XXV), qui énumère les principes du régime à instituer, la zone en question est considérée comme patrimoine commun de l'humanité. Le document de travail présenté au Comité par un groupe d'Etats latino-américains [A/8421, annexe I, sect. 8] envisage, du point de vue des pays en voie de développement, l'application de ce principe, en faisant table rase de la tradition des droits spéciaux et de l'octroi de licences, ainsi que des rédevances qui ont donné tant de mauvais résultats pour l'exploitation des ressources naturelles des pays faibles, et de

donner au mécanisme qui sera créé l'autorisation de se doter de pouvoirs internationaux pour qu'il fasse des recherches en vue d'explorer, de préserver et d'exploiter la zone qui nous intéresse soit directement, soit au moyen d'associations ou d'échanges de services avec des personnes physiques ou morales. Voilà qui pourrait permettre une large diffusion et une préparation constante de tous les pays, sans aucune exception, à l'organisation d'une exploitation rationnelle des ressources. Cela permettrait également la distribution équitable des avantages financiers et autres qui en résulteraient.

137. Je le répète, mon gouvernement estime de manière irrévocable que la Conférence sur le droit de la mer, qui est envisagée, ne pourra être convoquée que pour aborder tous les problèmes des océans qui sont reliés entre eux et qui doivent être examinés comme un tout [résolution 2750 C (XXV)]. Jamais nous n'accepterons une réunion internationale qui n'examinerait que partiellement ces problèmes où interviennent les intérêts économiques et politiques bien connus des grandes puissances.

138. Ma délégation estime, d'autre part, que toute forme de discrimination raciale est contraire au droit le plus élémentaire. Il est à la fois absurde et choquant, alors que le XXème siècle est tellement avancé, alors que la science et la technique nous apportent des réalisations prodigieuses, alors que l'homme recherche la meilleure façon de relever le niveau de vie de tous — tous ont droit aux biens de la terre —, que nous continuions d'établir une distinction entre les hommes à cause de la couleur de leur peau, de leur religion ou de leurs idées philosophiques. Mais la paix sera toujours menacée si nous acceptons que subsiste ce foyer trouble de la discrimination qui répugne à la conscience la plus saine.

139. Pour cette raison, mon gouvernement accueillera favorablement toutes les mesures que pourraient prendre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité au sujet de la Namibie. De même, nous estimons que la situation juridique des territoires sous administration portugaise relève de l'Article 73 de la Charte.

140. Mon pays entretient des rapports amicaux et cordiaux avec tous les pays du monde, mais, aux Nations Unies, devant des problèmes comme ceux-ci, il ne saurait sacrifier à cette amitié, à cette sympathie, les principes qui sont irrévocables à la base de son attitude internationale.

141. Une autre question très débattue, car il y va de l'avenir de l'humanité, est celle du désarmement.

142. Hélas ! il n'y a pas, il n'y a jamais eu de justice internationale, véritable, authentique dans les différents domaines des échanges entre les peuples du monde et tant que cet état de choses durera la vieille aspiration des sociétés humaines à la paix et à la sécurité restera insatisfaite et au-dessus de nous planera la menace d'une déflagration atomique. C'est pourquoi, de l'avis de mon gouvernement, il faut bien faire comprendre aux Etats qu'ils ont le devoir pressant de réaliser cette justice internationale qui rendra le désarmement possible. Il est certain que le problème est si complexe qu'on n'a pas encore réussi à le définir parfaitement et voilà pourquoi

nous estimons qu'il faut procéder par étapes sur cette voie longue et difficile, en commençant par la limitation et en terminant, à une époque qu'il est encore impossible de prévoir, par la suppression des armements. A cet égard, la signature du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine⁸ peut être considérée comme un précédent historique de bon augure.

143. Le désarmement ne peut être que le fruit de mesures sérieuses, délibérées, de sécurité et de confiance mutuelles qui nous permettront d'atteindre ce but tant convoité. Il faut d'abord assurer le règlement pacifique des différends et assurer en pratique le maintien de la paix. Comme dénominateur commun je vois l'attitude de l'esprit humain, qui doit arriver à mieux comprendre ce que représente cette sécurité internationale, cette paix précieuse qui nous aidera à édifier une société sans conflit.

144. Nous nous sommes vivement réjouis des pourparlers de Berlin entre les quatre puissances qui, telle une lueur surgissant dans le brouillard à l'horizon de la vie internationale, ont abouti à un heureux dénouement. Ce dénouement contribuera à faciliter les conditions de vie dans la ville et à faciliter le règlement de son avenir. En outre, il facilitera les négociations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, ce qui est bénéfique pour la paix d'une façon générale. Nous nous réjouissons également des négociations sur cette question difficile et complexe car c'est là un exemple qui montre comment on peut résoudre un problème grave de manière satisfaisante et honorable si les esprits qui les analysent, les mènent et les terminent sont animés de bonne volonté et d'un souci d'équité et de justice. Les négociations de Berlin pourraient bien constituer un magnifique précédent dans notre monde qui oscille encore entre la paix et la guerre, et dans lequel l'homme du XXème siècle est encore en proie à des contradictions politiques et sociales. La paix est indivisible; une question que l'on aborde sincèrement et que l'on finit par régler dans un esprit de bonne volonté contribue par la contagion, en quelque sorte, de cet élan et de cet esprit, mais de manière indubitable, à l'amélioration de toutes les autres questions susceptibles de créer des difficultés dans l'ordre international. Ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à trouver une issue à tous les conflits et que l'humanité pourra profiter de tous les avantages d'une paix stable, véritablement solide.

145. Mon gouvernement se félicite donc sans réserve des progrès enregistrés sur le problème de Berlin. Souhaitons que l'homme soit ainsi mieux disposé à aborder les autres problèmes et à les régler de manière aussi heureuse. De plus en plus l'humanité a besoin de justice et de paix et aucun problème n'est véritablement insoluble, à condition de l'aborder bien en face.

146. Si, hier encore, nous pleurons la tragédie du Biafra sans pour autant entrer au coeur du problème, aujourd'hui nous déplorons de même les événements survenus à la frontière de l'Inde et du Pakistan et qui risqueraient bien d'aboutir à une grave conflagration. Nous espérons que ces problèmes seront résolus dans un esprit de justice et dans le respect du droit et de l'équité. Cependant, nous tenons à

protester contre les massacres du Pakistan oriental qui, obéissant à des motifs politiques, sont un défi au droit à la vie humaine et qui témoignent d'un mépris de la condition et de la dignité mêmes des représentants du genre humain.

147. Mon gouvernement voit aussi avec une vive préoccupation l'application de mesures monétaires, commerciales et financières qui constituent une violation flagrante des accords concrets conclus par les organes internationaux de commerce et de développement. Nous tenons à répéter qu'il est nécessaire de respecter le *statu quo* commercial afin d'éliminer progressivement toutes les barrières douanières faisant obstacle au commerce des pays en voie de développement. Et nous demandons qu'à la fin de cette année, au plus tard, soit appliqué par tous les pays développés un système général de préférences.

148. Le Gouvernement équatorien est inquiet devant l'adoption récente de mesures économiques par le Gouvernement des Etats-Unis. Ces mesures, outre qu'elles ont des conséquences graves sur notre commerce extérieur, risquent de déchaîner une série de restrictions de la part des pays développés qui sont affectés par elles. C'est une situation qui, finalement, fera du tort aux pays en voie de développement et c'est pourquoi ici, devant la collectivité internationale, nous réclamons le rétablissement de la situation antérieure pour éviter des troubles imprévisibles dans les échanges internationaux et dans les économies de nos pays.

149. Le Gouvernement de l'Equateur considère que l'Assemblée générale est la tribune la plus appropriée pour adresser un appel à la collectivité internationale afin qu'elle participe par des moyens techniques et financiers aux possibilités offertes par la découverte, en Equateur, en plus de l'entrée en vigueur de la zone d'intégration andine, de l'un des plus riches gisements de pétrole, qui donne à l'Equateur une position avantageuse en raison de l'emplacement géographique privilégié de ce gisement.

150. L'Equateur, en tant que pays relativement moins développé, jouit à l'intérieur du groupe sous-régional andin d'un régime spécial qui lui permettra de se développer plus rapidement en participant aux bénéfices de certains programmes de développement industriel par secteur ainsi qu'aux bénéfices du programme de libération des échanges.

151. Par ailleurs, les investissements pour l'exploitation des ressources en pétrole de notre pays ont déjà eu des effets importants sur l'économie nationale dont l'essor, d'ici quelques mois, lorsque l'exportation du pétrole se fera sur une base régulière et que notre nouveau plan quinquennal de développement sera entré en vigueur, nous permettra d'atteindre un taux annuel d'augmentation du revenu par habitant de 10 p. 100 environ.

152. Nous souhaitons pouvoir satisfaire avec notre production nationale la demande qui résultera du développement économique prévu. Notre politique est, en exploitant une ressource non renouvelable comme c'est le cas du pétrole, de ne pas chercher uniquement une augmentation des importations d'articles de consommation pour satisfaire le nouveau pouvoir d'achat de la population. Nous voulons plutôt canaliser cette richesse vers la création de nouvelles sources permanentes de production et de travail dans l'industrie, l'agriculture et les services afin de satisfaire aux changements dans la structure et le volume de la demande.

⁸ Signé à Tlatelolco, Mexique, le 14 février 1967 (Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 634, 1968, No 9068).

153. Nous sommes convaincus que cette transformation, de par son ampleur et sa rapidité, nécessitera de compléter les ressources nationales disponibles par celles que peuvent offrir les pays développés sous forme de capitaux et de techniques. Il faudra aussi faire appel à des hommes d'autres pays disposés à transposer leurs connaissances industrielles et agricoles vers un pays qui ouvre ses frontières et son cœur à ceux qui voudraient l'aider à se développer.

154. Nous tenons à déclarer formellement ici que les investissements étrangers sont les bienvenus dans notre pays à condition qu'ils respectent formellement les lois, la dignité et la souveraineté nationales et que nous nous engageons à agir de même. Nous désirons que ces investissements se démocratisent, c'est-à-dire que leur base s'élargisse. Nous croyons que le pays, étant donné sa dimension économique, offre des possibilités uniques aux petits investisseurs étrangers qui voudraient s'associer à des entreprises nationales équatoriennes. Nous sommes certains que cette association améliorera les moyens de production et accélérera la modernisation du pays en éliminant les problèmes inhérents aux investissements étrangers traditionnels.

155. Dans le cadre de ce respect du technicien et de l'investisseur étrangers, nous nous offrons à rechercher des formules permettant la coparticipation étrangère dans notre économie dans le cadre du système juridique actuellement en vigueur et des accords régionaux et sous-régionaux que nous avons signés.

156. La tâche qui nous attend, au cours de cette session, est aussi ardue que complexe. Nous espérons avec confiance que les résolutions de nos commissions aboutiront à des faits positifs.

157. Le monde a besoin de confiance et de paix. Il est las d'entendre les voix trompeuses des sirènes, les discours pleins de promesses ou les résolutions toutes théoriques. En cette fin du XX^{ème} siècle, les problèmes sociaux et économiques prennent de plus en plus d'acuité et, contraste frappant avec les progrès de la technique, deux tiers de la population mondiale souffrent encore de la famine et du manque de logement. Que faisons-nous pour leur venir en aide? Croyez-vous que nous faisons notre devoir? Ce fossé des générations dont les sociologues nous rebattent les oreilles, cette révolte de la jeunesse, la crise que connaissent les églises qui paraissent naguère encore immuables en raison du caractère immuable de leurs bases, la crainte de l'aujourd'hui et même du lendemain, tout cela nous montre que nous avons jusqu'à maintenant perdu beaucoup de temps, que nous avons gaspillé des montagnes de papier et des fleuves d'encre à planifier et à promettre la justice sociale sans faire grand-chose pour que la justice sociale ne soit pas seulement une promesse non tenue ou des mots de consolation, sans nous mettre au travail pour combler l'abîme qui sépare encore les classes et les citoyens. Le monde est encore marqué par la douleur, par l'injustice politique et sociale, par la discrimination, par l'asservissement des peuples, par l'ignorance et par la misère. C'est un bilan qui n'est guère flatteur pour nous. Mais si nous comprenons tous, nous, hommes d'Etat et tous les citoyens des peuples, quel est notre devoir, il est encore temps.

158. N'oublions donc pas que si nous sommes ici les représentants de nos gouvernements respectifs, nous devons également faire part à l'Assemblée générale de la douleur de nos peuples qui se débattent au milieu des ténèbres de ce monde obscur et difficile en gardant cependant espoir, en gardant confiance. Interpréter leurs cris, rechercher la manière de servir efficacement la paix sans laquelle il n'est pas de progrès pour les sociétés ni les individus, travailler inlassablement à l'amélioration de la condition humaine, voilà les obligations inéluctables et permanentes de notre organisation. Inspirons-nous de l'énergie et de la constance de tant d'illustres citoyens du monde qui combattirent les préjugés, qui triomphèrent du pouvoir de l'argent et aspirèrent à une société plus juste. Car s'il est vrai que dans cette discussion générale les diverses interventions ont révélé les différences d'opinions entre les Etats Membres sur la conception et la solution des problèmes principaux, je crois en revanche que nous sommes presque unanimes dans l'identification des questions les plus importantes et les plus urgentes de la vie internationale, des questions qui exigent l'action concertée des gouvernements par le truchement des Nations Unies. Ainsi pourrions-nous faciliter dans une large mesure la tâche que l'organisme mondial est appelé à accomplir en écoutant ces cris, parce que c'est de l'action suicidaire de l'indifférence que naissent les difficultés et les conflits véritables.

159. Pour ma part, permettez-moi de conclure en exprimant ma conviction que malgré les problèmes économiques angoissants qui se posent aux sociétés et aux individus, le problème spirituel prime. Si nous n'y faisons pas face, les situations politiques et sociales risquent d'éclater et d'anéantir tous les efforts que nous faisons pour les changer ou les arrêter.

160. La vie n'est pas faite seulement de valeurs matérielles, bien que celles-ci régissent très souvent et inexorablement le destin des hommes. La vie est également un état de dépassement constant, d'amour de la beauté, du bien, de la justice. Et le bien, dans la plupart des cas, pour les collectivités et les sociétés, pour l'homme en fin de compte, c'est la justice, la justice envers nous-mêmes, la justice envers les autres, la justice entre les peuples.

161. Inculquer à tous les peuples la mystique du spirituel, voilà encore la tâche révolutionnaire et belle qui s'offre aux hommes d'aujourd'hui.

162. M. MOHAMMED (Trinité-et-Tobago) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation de la Trinité-et-Tobago tient à vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes particulièrement heureux de voir qu'en l'occurrence ce poste élevé est occupé par un fils éminent de l'Asie, qui a fait ses preuves sur le plan international et qui s'est acquis le respect et l'affection de tous nos pays. Nous aimerions aussi saisir l'occasion d'exprimer notre profonde gratitude à M. Edvard Hambro, qui, l'année dernière, a su présider avec tant de compétence nos délibérations.

163. Le Gouvernement et le peuple de la Trinité-et-Tobago tiennent à rendre un hommage particulier au Secrétaire général, U Thant, qui, pendant 10 années particulièrement délicates et difficiles, s'est acquitté de ses

fonctions exigeantes de secrétaire général au prix de grands sacrifices personnels et avec beaucoup de dévouement. Dans un style bien personnel, il a réussi à rehausser le rôle de secrétaire général et l'hommage le plus grand que la communauté internationale puisse lui rendre, c'est de veiller à ce que les Nations Unies réalisent les buts et les objectifs au service desquels il a travaillé si diligemment. Il part avec nos meilleurs vœux pour une retraite longue et heureuse; nous nous souvenons avec plaisir de sa visite à la Trinité-et-Tobago en 1966, et rien ne pourrait nous faire davantage plaisir que de pouvoir l'y accueillir de nouveau comme notre hôte officiel. C'est là une invitation sincère que je lui adresse au nom du Premier Ministre, du Gouvernement et du peuple de la Trinité-et-Tobago.

164. Mon gouvernement a été très heureux d'appuyer la demande d'admission des nouveaux Etats de Bahreïn, du Bhoutan et du Qatar à l'Organisation qui représente la famille des nations et de les accueillir au sein de l'ONU, et nous tenons à leur souhaiter tout le succès possible dans la réalisation des buts et des idéaux auxquels leurs peuples et leurs gouvernements aspirent.

165. La Trinité-et-Tobago aimerait réaffirmer son appui au principe de l'universalité sur lequel repose la Charte et elle se félicite des progrès réalisés en vue de sa pleine application. Notre délégation reconnaît la grande contribution que les Nations Unies ont apportée dans l'accélération du processus de décolonisation politique. Nous insistons cependant sur le fait que ce processus doit être accéléré dans les régions du monde qui se trouvent encore sous le joug colonial quel qu'il soit. En outre, nous insistons pour que les succès des Nations Unies, sur le plan de la décolonisation politique, s'accompagnent d'une action de l'Organisation dans le domaine de la décolonisation économique. Nous nous tournons vers les Nations Unies pour que se développe la décolonisation économique, grâce à l'intensification des programmes des Nations Unies pour aider les pays moins développés dans leur développement économique et social. Nous nous félicitons de l'adoption, l'année dernière, de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)]. Nous estimons que si l'on veut que cette stratégie ne reste pas lettre morte, il faut qu'elle assure efficacement la souveraineté des peuples sur leurs ressources et leurs richesses naturelles.

166. Dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, nous tenons à insister sur trois points :

a) La responsabilité principale du développement revient aux pays eux-mêmes;

b) Quelle que soit l'ampleur des efforts de développement fondés sur ce principe, les buts recherchés ne seront atteints que s'ils reçoivent l'appui de ressources financières multilatérales toujours croissantes et s'ils font l'objet de politiques plus favorables sur le plan économique et commercial de la part des pays développés;

c) Le progrès économique et social est la responsabilité commune de la communauté internationale tout entière. Ces trois points de la nouvelle stratégie globale du dévelop-

pement, c'est la base même de la stratégie du développement de la Trinité-et-Tobago.

167. Permettez-moi donc de vous indiquer les domaines dans lesquels nos propres efforts pour le développement, fondés sur nos propres forces, peuvent être complétés par des politiques appropriées de la part des pays développés.

168. D'après notre expérience, la planification du développement qui vise uniquement à augmenter le revenu national par habitant n'engendre pas nécessairement une croissance susceptible de se poursuivre par elle-même. Les Nations Unies doivent donc être prêtes à promouvoir des politiques globales de développement destinées à assurer que la source de la croissance de pays tels que la Trinité-et-Tobago provient de leur propre économie. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago considère qu'une telle croissance doit également impliquer une diversification de l'économie, une répartition équitable des revenus, une réduction du chômage, du sous-emploi et de la non-possibilité d'emploi. Il est particulièrement pertinent à cet égard de noter que la Trinité-et-Tobago, comme beaucoup de pays en voie de développement, est en proie à un problème pressant d'explosion démographique. Et, pour y faire face, nous avons, avec l'aide précieuse des Nations Unies et de la Banque mondiale, mis en place un programme de planning familial. Un autre facteur important dans notre planification nationale concerne la révision du système d'enseignement pour veiller à ce que la formation et l'éducation de notre population satisfassent de façon plus adéquate nos besoins en main-d'oeuvre.

169. Les politiques de développement international doivent donc encourager un contrôle accru de l'économie et des ressources et des richesses naturelles par les pays eux-mêmes. Cela est nécessaire si l'on veut s'assurer que ces ressources seront exploitées dans l'intérêt de tout le peuple de la Trinité-et-Tobago. Nous considérons donc souhaitable que tous les investissements étrangers et l'aide extérieure viennent s'inscrire dans une politique de participation et de contrôle national plus développée. Ce contrôle national accru a notamment pour objectif de tirer au maximum parti des effets positifs des investissements étrangers et de l'aide extérieure. C'est cet objectif que visent les politiques que nous avons clairement exposées.

170. La stratégie globale du développement doit également viser à ce que le transfert et l'adaptation des techniques correspondent aux besoins des pays en voie de développement. L'élargissement du fossé technique entre les pays pauvres et les pays riches contribue beaucoup à l'instabilité internationale, et ce fossé doit être réduit. Toutefois, en profitant du transfert des techniques modernes, les pays en voie de développement doivent se garder de déshumaniser ce développement et se protéger de ses autres effets destructeurs.

171. La nouvelle stratégie internationale du développement doit également inclure une accélération de la mise en oeuvre des politiques arrêtées par les deux premières sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Tout d'abord, nous aimerions attirer l'attention sur la question des droits de douane et des barrières non douanières. En tant que petit pays en voie de développement dont les marchés national et

régional sont limités, le succès de nos efforts de développement dépend beaucoup de l'accès aux marchés des pays développés qui serviront de débouchés à la gamme toujours croissante de nos produits manufacturés. A cet égard, nous ne saurions trop insister sur la nécessité pour les pays développés d'abaisser leurs barrières douanières et d'éliminer les autres barrières restrictives.

172. Dans la mesure où le système généralisé de préférences est en jeu, nous aimerions insister sur le fait que :

a) Tous les pays en voie de développement sans exception devraient bénéficier d'emblée de ce système;

b) Il faudrait tenir compte plus particulièrement des petits pays en voie de développement qui se trouvent aux premiers stades de l'industrialisation;

c) Il faudrait également considérer avec sympathie la situation des pays en voie de développement qui dépendent actuellement de préférences spéciales pour leur survie économique.

173. Il faut également mentionner le problème des tarifs de fret dont l'augmentation phénoménale affecte nos efforts de développement.

174. Au cours de sa troisième session qui doit se tenir à Santiago du Chili en 1972, la CNUCED devrait assumer un rôle plus important dans la promotion des objectifs de la nouvelle Stratégie internationale du développement et affronter le problème de l'accès des exportations en provenance des pays en voie de développement aux marchés des pays développés. Ma délégation estime que les pays en voie de développement se trouvent maintenant par la force des choses dans une nouvelle situation où leurs intérêts reconnus par la communauté internationale risquent une fois de plus d'être négligés et laissés de côté.

175. Je dois ici d'ailleurs marquer la reconnaissance de la Trinité-et-Tobago pour l'aide qu'elle a reçue jusqu'à présent de toutes les institutions spécialisées et des institutions des Nations Unies. Nous sommes particulièrement reconnaissants de l'aide que nous avons reçue du PNUD, par l'intermédiaire de la FAO, pour la promotion et le développement d'une industrie de la pêche dans la région des Antilles; nos pays sont des îles et pour cette raison nous dépendons particulièrement de l'exploitation des ressources marines.

176. Nous attendons par ailleurs des Nations Unies une activité accrue pour faire face aux problèmes très sérieux qui affectent la jeunesse du monde entier. Peut-être le plus grave d'entre eux est-il l'usage croissant des stupéfiants. Nous avons besoin de programmes planifiés et de mesures préventives et correctives. De plus, nous aimerions lancer un appel pour que soient organisés une surveillance et un contrôle internationaux plus stricts pour lutter contre le trafic international illicite des stupéfiants.

177. La Trinité-et-Tobago fait sienne une stratégie internationale du développement qui donnerait à notre peuple un plus grand contrôle de la propriété et de la mise en valeur de ses ressources marines. Cela doit bien entendu impliquer la mise en place d'une capacité technique

autochtone dans ce secteur. La Trinité-et-Tobago a toujours demandé aux Nations Unies et aux institutions spécialisées d'accélérer et d'intensifier les programmes de formation pour les pays en voie de développement dans les sciences et la technologie marines. Jusqu'à présent, nos espoirs dans ce domaine ont été déçus. Nous espérons que dans l'année qui vient des institutions océanographiques régionales seront créées dans certains pays en voie de développement dans le cadre des programmes de développement des Nations Unies. La Trinité-et-Tobago est prête à fournir l'emplacement d'une institution océanographique dans la péninsule internationalement connue de Chaguaramas.

178. En outre, nous saisissons cette occasion pour réitérer le principe selon lequel le fond des mers et des océans et leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale, sont le patrimoine commun de l'humanité. C'est un principe fondamental sur lequel doit reposer le régime international envisagé pour cette zone. En termes plus précis, nous envisageons la mise en place d'un système auquel tous les pays parties à cet héritage commun participeraient directement, par le truchement d'un mécanisme international approprié, à la gestion du fond des mers et des océans et à l'exploitation de ses ressources.

179. La Trinité-et-Tobago a toujours considéré que l'intégration économique régionale est la première étape vers une coopération économique internationale accrue. La formation de l'Association de libre-échange des Caraïbes [CARIFTA] a donc été la première étape dans la mise en oeuvre d'une approche régionale au développement dans la zone des Antilles. Les gouvernements membres de l'Association sont en train d'étudier la possibilité d'adopter un tarif externe commun, d'harmoniser les stimulants fiscaux pour l'industrie, la propriété, le contrôle des ressources régionales afin d'accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins développés de la région. La Banque de développement des Antilles joue un rôle majeur dans ces efforts d'intégration. Cependant, nous nous inquiétons des mouvements d'intégration dans d'autres parties du monde qui pourraient adopter des politiques inamicales à l'égard des intérêts commerciaux légitimes des pays en voie de développement.

180. Nous avons fermement appuyé les initiatives des Nations Unies pour tous les problèmes liés à l'environnement. Nous considérons que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui se tiendra à Stockholm en 1972, sera une tribune extrêmement utile, qui facilitera une attaque concertée de ces problèmes. La Trinité-et-Tobago a d'ores et déjà pris des initiatives afin d'adopter de nouvelles mesures pour la protection de l'environnement et le contrôle de la pollution de l'air et de la mer. Nous sommes certains que les Nations Unies, dans ce nouveau domaine d'effort international, prendront tout particulièrement en considération les besoins et les intérêts des pays en voie de développement.

181. Le monde est actuellement en proie aux dissensions et aux conflits et est déchiré par les inégalités. Aujourd'hui, le monde doit faire face à des troubles sur chaque continent. Aujourd'hui, le monde doit relever le défi d'une révolution d'idées de la part de la jeunesse, qui exige de nouvelles valeurs et de nouvelles institutions. Aujourd'hui, le monde se trouve devant la possibilité d'un retour à une

politique de puissance économique qui risque de provoquer une nouvelle guerre commerciale dont personne ne tirerait profit, mais dont tous pâtiraient. Aujourd'hui, le monde est sur le point de connaître un changement des bases du système monétaire international qui pourrait avoir des effets néfastes sur le commerce mondial et sur la stabilité mondiale. Aujourd'hui, le monde doit faire face à une nouvelle vague de protectionnisme qui menace d'anéantir soudainement tous les progrès laborieusement réalisés dans le domaine des négociations sur le commerce international pendant de longues années. Aujourd'hui, le monde voit reparaître une dépendance à l'égard des substances hallucinogènes. Aujourd'hui, le monde voit l'opinion publique méprisée et bafouée dans les domaines de l'égalité et du traitement des races, comme le montrent clairement les pays qui ne veulent pas reconnaître à l'homme son droit fondamental d'être traité comme un homme. Le monde

connaît la faim, la maladie, alors que des milliards de dollars sont gaspillés à mettre au point des armes qui ne peuvent qu'apporter mort et destruction. Aujourd'hui, le monde assiste à la pollution de son milieu naturel qui menace la survie même de la race humaine.

182. Comment ces problèmes peuvent-ils être résolus ? Si vous me permettez, je dirais : par la coopération internationale et la consultation. Où cette coopération et cette consultation peuvent-elles avoir lieu ? Aux Nations Unies, où tous les pays peuvent siéger et se consulter. Les fondations existent. Entreprenons sérieusement, au nom des générations futures, la construction d'un monde meilleur.

La séance est levée à 18 heures.

